

**ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES**

L'ANEL... AU RYTHME DU PROGRÈS

Rapport d'activités 2009-2010

Septembre 2010



SOMMAIRE

Rapport du président	3
Mot du directeur général	7

L'ANEL : ACTIVE SUR TOUS LES FRONTS

La section de l'Édition littéraire	10
La section de l'Édition générale	11
La section de l'Édition scolaire, scientifique et technique	13
Pour une édition de langue française largement diffusée	15
Les Prix littéraires des enseignants AQPF-ANEL	15
Québec Édition	16
La Banque de titres de langue française (BTLF)	20
Livres Canada Books (LCB)	20
Le Conseil sur l'accès à l'information pour les Canadiennes et les Canadiens incapables de lire les imprimés	24
Le droit d'auteur, pierre angulaire de l'édition	27
Le droit d'auteur	27
Le numérique	28
La Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec)	29
La Commission du droit de prêt public (CDPP)	30
La lecture et le livre : au fondement du développement de la personne	32
La 15 ^e Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (JMLDA)	32
Le comité du MELS sur le <i>Plan d'action sur la lecture à l'école</i>	34
La Coalition pour la diversité culturelle	34
Défendre les intérêts politiques et économiques de ses membres	37
Un dialogue continu avec les partenaires	37
Un réseau riche et diversifié	39
Un lieu de réflexion et d'information	40
La planification stratégique	40
Le perfectionnement professionnel	40
Les communications	41
Établir des rapports de confraternité entre ses membres	42

DES MOYENS PLUS ADAPTÉS À LA MISSION

Les ressources	45
Les avantages et services aux membres	45
L'entretien de la maison	45

ANNEXES

I. Les instances et les comités	46
Le conseil d'administration	46
Le bureau de direction	46
Les bureaux de sections	47
Les comités du conseil d'administration	47
Les délégations du conseil d'administration	48
La permanence	50
II. Les commentaires des états financiers de l'ANEL au 31 mars 2010	51
III. Les adresses utiles	52

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les membres du conseil d'administration ont poursuivi leur travail dans les différents dossiers importants qui nous ont préoccupés tout au long de l'année. Plusieurs représentations et rencontres ont eu lieu avec les membres des gouvernements provincial et fédéral ainsi qu'avec les nombreux comités du milieu du livre.

Le 23 septembre 2009, en compagnie du directeur général Pierre Le François, j'ai rencontré les membres de la presse pour parler des dossiers traités par l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) durant la prochaine année. Nous avons pu discuter du droit d'auteur et du mémoire intitulé *Les éditeurs de l'ANEL face à la réforme du droit d'auteur à l'ère numérique*, déposé le 14 septembre 2009 à M. James Moore, ministre du Patrimoine canadien, et à M. Tony Clement, ministre d'Industrie Canada, responsables de cette réforme. Nous avons aussi fait le point sur l'Agrégateur ANEL-De Marque et présenté le nouveau membre honoraire de l'ANEL, M. Gaston Bellemare. Nous avons commenté l'annonce faite par Patrimoine canadien au sujet du renouvellement du soutien financier à l'industrie canadienne de l'édition. Enfin, nous avons souligné que Québec Édition travaille activement au développement de nouveaux marchés.

Le 1^{er} octobre 2009, j'assistais à la première conférence E-Paper World, à Montréal. Ses premières assises internationales de l'imprimé et du livre électronique ont permis de mieux connaître l'édition, la numérisation des fonds et les entrepôts numériques. Il y a aussi été question des nouveaux modèles économiques et des perspectives de développement. Réunissant des participants internationaux et québécois, dont Bianca Drapeau (Presses de l'Université du Québec), Antoine Del Buso (Presses de l'Université de Montréal), Gilles Herman (Les éditions du Septentrion) et Clément Laberge (De Marque), ce forum a surtout permis aux étudiants et aux néophytes d'en apprendre davantage sur l'édition numérique.

Le 27 octobre 2009, Michael Ignatieff, chef de l'opposition et du Parti libéral, convoquait une quinzaine d'intervenants du milieu culturel pour discuter notamment des sujets suivants : l'importance de doubler le budget du Conseil des Arts du Canada, le rétablissement des subventions coupées pour les artistes invités à l'international, la diversité culturelle et son maintien hors de toute entente commerciale, le dépôt de la nouvelle loi sur le droit d'auteur et l'opposition des éditeurs aux exemptions pédagogiques incluses dans la loi. Chaque participant a rappelé ses préoccupations.

Les 5 et 6 novembre 2009, j'ai participé à un stage sur le droit d'auteur et l'environnement numérique, à l'Asfored (centre de formation du Syndicat national des éditeurs français), à Paris. Ce stage s'adressait aux éditeurs et responsables des droits d'auteur dans les maisons d'édition. Nous avons d'abord fait un survol des lois françaises dans le domaine de l'édition. Puis, nous nous sommes penchés sur les contrats et les cas de jurisprudence. La communauté européenne possède une loi sur le numérique depuis janvier 2009. Il faudrait évaluer si, de notre côté, il ne serait pas sage de revoir la loi 51 et d'y inclure le numérique afin de protéger les éditeurs, et ce, tant sur notre territoire qu'à l'étranger.

Les 25 et 26 novembre 2009 a eu lieu la rencontre tripartite entre l'Association of Canadian Publishers (ACP), l'ANEL et le Fonds du livre du Canada (FLC). Ce fut l'occasion de discuter des principaux enjeux de l'ANEL :

1. La visibilité et la promotion du livre canadien dans son propre marché

Au Québec, avec une population de près de 8 millions d'habitants, le chiffre de vente du livre est d'environ 830 M\$. Selon les statistiques, le livre québécois détient seulement 35 % du marché contre 65 % pour le livre étranger. Une littérature nationale devrait occuper au minimum 50 % de son marché. Je reste persuadé que des campagnes de promotion pourraient être envisagées pour rejoindre les enseignants et les étudiants de tous les niveaux, en plus des lecteurs en général, afin de les sensibiliser aux livres canadiens. Lorsque le gouvernement donnera le soutien pécuniaire suffisant pour entreprendre une telle campagne, nous serons prêts à nous asseoir avec nos partenaires afin d'en discuter.

2. La présence accrue du livre francophone canadien dans le monde numérique – l'Agrégateur ANEL-De Marque

Depuis plus de deux ans, l'ANEL a travaillé avec la firme De Marque pour mettre en place un entrepôt de livres numériques, l'Agrégateur ANEL-De Marque, qui permet aux usagers de consulter et d'acheter des livres numériques. L'ANEL et De Marque continuent de faire la promotion de cet entrepôt numérique indispensable pour les éditeurs et les lecteurs.

3. L'expansion des nouveaux marchés

En plus des foires et salons auxquels Québec Édition participe annuellement (notamment à Paris, à Bruxelles, à Genève, à Francfort, à Bologne et à Guadalajara), nous coordonnons depuis plusieurs années des missions à l'étranger. En 2009, des représentants de l'ANEL ont visité des collègues chinois, britanniques et étatsuniens afin d'explorer le développement de nouveaux marchés. Ces rendez-vous ont porté fruit, car certains de ces collègues éditeurs nous ont rencontrés cette année au Salon du livre de Montréal, ce qui démontre un intérêt certain de leur part. D'autres missions sont prévues en 2010.

4. La protection du droit d'auteur

Nous rappelons ici qu'il est primordial de préserver le droit d'auteur dans la législation et nous réitérons notre désaccord sur l'exemption pédagogique. Nous savons que la communauté européenne a voté cette loi et que ce sont les gouvernements des différents pays qui dédommageront les auteurs et les éditeurs. Si, par malheur, cette loi est votée au Canada, nous souhaitons que notre gouvernement imite ses homologues européens.

5. Le programme de traduction

L'ANEL souhaite que le programme de traduction soit accessible à tous les ouvrages et non seulement aux œuvres littéraires.

Le 2 février 2010, nous avons rencontré M. François Macerola, nouveau président de la SODEC. Je lui ai assuré l'entière collaboration de l'ANEL en ce qui a trait à l'édition de livres. Nos rapports avec les responsables de la SODEC ont toujours été cordiaux et continueront de l'être. Cette première prise de contact avait pour objectif de présenter les principales problématiques de l'édition : le droit d'auteur, le statut de l'artiste, la promotion du livre d'ici dans les bibliothèques, les maisons d'enseignement, les librairies et les médias. Il y a environ deux ans, nous avons reçu une aide financière de la SODEC pour la promotion du livre, et nous l'en remercions. Il reste toutefois un travail d'expansion à poursuivre sur notre propre marché, et un complément serait plus que pertinent. Il faut positionner stratégiquement l'édition francophone dans le monde numérique. Avec le soutien de la SODEC, l'ANEL a mis en place l'Agrégateur, qui fut développé en collaboration avec la firme

De Marque. Une aide supplémentaire de la SODEC pour la numérisation permet aux éditeurs d'accélérer le processus de dépôt de fichiers numériques dans l'Agrégateur ANEL-De Marque ; par contre, les éditeurs scolaires n'ont pas accès à cette aide financière.

J'ai souligné que les ventes de livres au Québec sont d'environ 830 M\$ et que le secteur du livre se retrouve l'avant-dernier dans la liste des subventionnés. En ce qui concerne l'expansion des marchés internationaux, Québec Édition, le comité responsable de la présence de l'édition québécoise à l'étranger, et la SODEC entretiennent d'excellents rapports. Je me suis tout de même permis d'insister sur le fait que le budget de Québec Édition n'a pas été indexé depuis des lustres et qu'un effort de la part de la SODEC serait grandement apprécié. Nous attendons patiemment que le poste vacant au conseil d'administration de la SODEC soit pourvu le plus rapidement possible. Nous espérons aussi la réactivation prochaine du Conseil consultatif de la lecture et du livre. J'ai souligné que nous rencontrons régulièrement madame la ministre Christine St-Pierre et qu'elle est déjà sensibilisée à nos demandes.

Assemblée générale extraordinaire sur le prix unique

L'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF) propose au milieu du livre une réglementation du « prix unique » (PU). L'ANEL a tenu, le 19 février 2010, une assemblée générale extraordinaire sur le sujet. Les éditeurs se sont prononcés et ont adopté à la majorité le principe du prix unique, sous réserve de certaines modalités qui devront être approuvées lors de la tenue d'une nouvelle assemblée générale des membres.

Nouveau directeur général

Un comité a été formé pour le remplacement du directeur général, Pierre Le François. En faisaient partie : le président, le vice-président de la section littéraire, Michel Maillé, le deuxième conseiller de la section scolaire, Jacques Rochefort, et un représentant de la section générale, Jean-Marc Gagnon. Nous avons reçu environ trente-cinq curriculum vitae et avons rencontré huit candidats en entrevue. La candidature de Richard Prieur a été retenue.

Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ)

Le 13 avril 2010, le comité de l'Institut de la statistique du Québec de l'Observatoire de la culture et des communications a tenu son assemblée générale et la réunion du comité consultatif sur le livre, la littérature et les bibliothèques.

Comme suite à une discussion sur le financement de l'OCCQ par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), il semblerait que le Ministère n'ait pas augmenté la subvention de cet organisme depuis 2000, année de sa création. Le directeur de l'OCCQ, Dominique Jutras, doit solliciter les organismes qui siègent à ce comité pour augmenter le financement de l'OCCQ. Il propose de demander une contribution de 5 000 \$ à chacun de ces organismes afin de créer un fonds qui réponde aux demandes du milieu du livre pour des recherches ponctuelles. L'ADISQ a offert une contribution une première fois et continuera annuellement si l'OCCQ trouve d'autres partenaires. L'ANEL n'est pas d'accord avec cette demande. L'ANEL ne peut subventionner un organisme gouvernemental avec une aide financière reçue du même gouvernement. Le conseil d'administration a appuyé cette position lors de la réunion du 21 avril 2010.

Le 26 mai, accompagné de Pierre Le François, de Richard Prieur et de Karine Vachon, j'ai rencontré François Macerola et Gilles Corbeil de la SODEC pour discuter de Québec Édition.

Nous avons de nouveau rappelé au président de la SODEC que le budget de Québec Édition n'a pas été indexé depuis longtemps et que les coûts augmentent d'année en année. Nous avons aussi mentionné que l'image du stand de Québec Édition dans les salons et foires à l'étranger aurait intérêt à être modernisée. Nous avons répété que la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine St-Pierre, est sensible à ces demandes que nous lui avons soumises lors d'une rencontre précédente. Nous avons invité le président de la SODEC à venir rencontrer les éditeurs lors de la prochaine assemblée générale et il semble bien qu'il pourra accepter notre invitation. Il s'est montré très ouvert à nos préoccupations et il devrait faire tout en son pouvoir pour nous appuyer auprès du MCCCCF.

En conclusion, le conseil d'administration a accompli beaucoup de travail et a fait avancer les dossiers importants.

Je tiens à remercier tous les collègues, les membres des différents comités et l'équipe de l'ANEL avec qui j'ai eu le plaisir de travailler. Je suis reconnaissant de leur soutien. Je remercie spécialement Pierre Le François, notre directeur général, qui nous quitte cette année; du même coup, je souhaite la bienvenue à Richard Prieur, qui prend la relève.

Bonne continuité.

GAËTAN LÉVESQUE

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2009-2010 à l'ANEL aura été marquée par le départ du directeur général, Pierre Le François, après quatre années de travail incessant, d'effort de promotion du livre d'ici et de défense des intérêts des éditeurs de chez nous. Avant de quitter à la fin juin, le précédent directeur général aura multiplié les discussions auprès des partenaires de l'ANEL, tout comme les représentations auprès des instances politiques et des fonctionnaires qui traitent les dossiers relatifs à l'édition.

Sous sa gouverne, plusieurs dossiers ont cheminé tout au long de la dernière année. Mentionnons la question des crédits d'impôts de la SODEC, d'abord au chapitre des réimpressions, où nous attendons la mise en place définitive, et ensuite au chapitre de l'édition scolaire, où certains éléments ont été officialisés. La SODEC a également lancé un programme d'aide à la numérisation. Elle a aussi appuyé la mise en place de la vitrine de l'Agrégateur ANEL-De Marque et de la salle de presse numérique, deux outils qui assureront non seulement la promotion du livre numérique, mais également du livre papier. Toujours au chapitre de la numérisation, l'ANEL a obtenu l'appui financier du Fonds du livre du Canada (FLC), grâce à un programme d'enrichissement de l'offre de contenu numérique et de développement de modèles promotionnels.

Au chapitre de la représentation des éditeurs d'ici sur la scène internationale, Québec Édition, sous la gouverne du précédent directeur général, a poursuivi son travail dans les salons et foires d'Europe et d'Amérique. De plus, des délégations ont participé à des missions en Argentine, au Brésil, à Abu Dhabi et en Ontario (Salon du livre du Grand Sudbury). L'ANEL a accueilli des éditeurs britanniques et américains au Salon du livre de Montréal, conséquence de missions d'éditeurs québécois à Londres et à New York huit mois plus tôt. Enfin, l'ANEL a participé avec l'Association of Canadian Publishers (ACP), le Regroupement des éditeurs canadiens-français (RÉCF) et le Literary Press Group (LPG) à une opération fort efficace de promotion du livre canadien auprès des députés et sénateurs canadiens sur la Colline du Parlement, à Ottawa. Le succès de l'événement laisse prévoir non seulement une répétition de cette initiative, mais aussi une version québécoise de cette opération charmante.

L'ANEL a aussi fait partie de plusieurs comités, en plus d'être active au sein d'associations, de la Table de concertation interprofessionnelle du milieu du livre à l'Union internationale des éditeurs et lors de réunions tripartites avec l'ACP, le Conseil des Arts du Canada ou Patrimoine canadien. Le directeur général aura aussi facilité l'arrivée de son successeur; celui-ci est officiellement en poste depuis le 23 juin dernier.

DROIT D'AUTEUR ET AUTRES DÉFIS

Comme le mentionnait Pierre Le François dans le rapport annuel de l'an dernier, la protection du droit d'auteur demeure un des principaux axes d'intervention de notre Association, et la récente actualité politique nous interpelle vivement à ce sujet. Avec le dépôt récent du projet de loi fédéral C-32, la menace qui pèse sur le droit d'auteur est considérable. C'est une démarche politique qui, pour reprendre les mots du communiqué de presse émis par l'ANEL en juin dernier, « affaiblit considérablement le droit d'auteur, capital intangible sur lequel reposent les industries culturelles, restreint notre capacité de produire, de développer et de promouvoir la créativité de nos auteurs, nuit à notre stratégie de commercialisation des livres numériques des éditeurs francophones canadiens

et, à terme, met en danger le développement de notre économie du savoir ». C'est pourquoi l'ANEL a dit non à l'exception pédagogique qu'officialise ce projet de loi et a exigé le retrait de C-32, tout en poursuivant ses consultations auprès de ses partenaires de la chaîne du livre et des différentes associations concernées, et ce, afin de reprendre la bataille et d'offrir une défense concertée à l'automne.

Seront également à surveiller ces prochains mois la consultation lancée par Patrimoine canadien sur l'investissement étranger dans l'industrie du livre canadien, les nombreuses représentations sur une réglementation du prix du livre papier (préalablement connue sous l'appellation de politique du « prix unique »), les suites du Rapport L'Allier et les multiples dossiers relatifs au livre numérique.

Dans ses opérations de tous les jours, la permanence de l'ANEL devra maintenir la même rigueur administrative héritée du précédent directeur général et assurer sa santé financière, tout en multipliant les actions de communication et de défense des droits de ses membres.

Le présent rapport fait un tour assez exhaustif de l'ensemble de nos activités. Ces activités n'auraient pas pu être poursuivies sans le soutien continu de nos partenaires gouvernementaux et du milieu du livre, sans la contribution remarquable de nos membres au sein de nos comités et de nos trois sections et sans l'engagement permanent des membres de l'équipe, somme toute petite mais fort professionnelle, membres qui rivalisent d'ingéniosité pour mener à bien toutes les tâches qui leur incombent.

RICHARD PRIEUR

L'ANEL : ACTIVE SUR TOUS LES FRONTS



LA SECTION ÉDITION LITTÉRAIRE



Au cours de l'année 2009-2010, les représentants du Bureau littéraire se sont penchés sur les problématiques entourant notamment la réglementation du prix du livre papier, le Règlement Google, le livre numérique et les subventions aux éditeurs.

La question du recrutement de nouveaux éditeurs est demeurée centrale afin que l'Association puisse accroître sa force de persuasion auprès des diverses instances. Des efforts entrepris en ce sens ont également entraîné une réflexion sur le besoin de redynamiser les réunions et les actions de la section littéraire. Accentuer la participation des éditeurs aux assemblées de section et favoriser davantage la prise de positions apparaît des plus essentiels pour une bonne gestion des dossiers. Lors de leurs réunions, les membres présents se sont aussi montrés très préoccupés par le fonctionnement général de l'Association, le nombre de dossiers traités et la représentation générale de l'édition tant auprès du public que des gouvernements. Le plan de réforme de l'Association, annoncé comme prioritaire lors de la dernière assemblée générale annuelle, est très attendu.

Le Bureau littéraire a encouragé ses membres à participer au programme la Brigade volante, mis sur pied par le Conseil des arts du Canada (CAC), qui permet de retenir les services de consultants ou de spécialistes qui peuvent les conseiller ou les aider à redéfinir leur orientation stratégique dans l'optique d'un développement organisationnel. Pour ce faire, la création d'une banque de consultants en édition a été entamée; l'Association souhaite soutenir les éditeurs dans leurs démarches.

Le 3 juin 2010, le Conseil des arts du Canada a par ailleurs animé une rencontre à laquelle étaient conviés les éditeurs littéraires membres de l'ANEL afin de présenter les changements apportés aux programmes de subventions globales. Les représentants du CAC ont présenté les études ayant mené à la révision du calcul du montant de base des subventions. Ils ont répondu aux questions des participants et recueilli les commentaires leur étant adressés.

Le Bureau littéraire est actuellement formé de Michel Maillé (Fides), président; d'Antoine Tanguay (Alto), premier conseiller; de Marc Haentjens (Les Éditions David), second conseiller; et de Robert Soulières (Soulières éditeur), membre coopté. Au cours de l'année, Michel Maillé a succédé à Gilles Herman (Les éditions du Septentrion) à titre de président et Marc Haentjens à Arnaud Foulon (Éditions Hurtubise) au poste de second conseiller.

LA SECTION ÉDITION GÉNÉRALE

Au cours de la dernière année, les représentants du Bureau de la section de l'Édition générale se sont surtout penchés sur la gestion interne de la section et sur les améliorations à apporter pour rendre son appartenance à l'Association véritablement significative pour les membres, anciens comme nouveaux.

La tâche la plus importante a consisté à mettre en œuvre un suivi de la séance de remue-méninges qui s'est tenue tout juste après l'assemblée de la section de l'Édition générale du 24 août 2009. Lors de cette séance, qui visait à faire ressortir des idées et des initiatives collectives pouvant être mises sur pied par l'ANEL, les membres présents ont identifié quatre enjeux pour lesquels la section de l'Édition générale pourrait être un intervenant efficace : (1) la force du regroupement, (2) la formation continue, (3) la technologie et (4) la promotion.

Pour les suites du premier point, la force du regroupement, le Bureau a proposé d'établir des rendez-vous informels lors des salons et festivals du livre en organisant par exemple des 5 à 7. L'expérience du 5 à 7 a été tentée au Salon du livre de Québec 2010 et sera reprise lors des prochains salons du livre de Montréal et de Gatineau. De plus, dans le but de mieux connaître les besoins, les préoccupations et les priorités des membres de la section, les représentants du Bureau les ont rencontrés individuellement pour mieux les représenter au sein de l'Association. Il y a eu des rencontres avec six membres de la section au cours de cette année. Ce nombre s'ajoute aux sept rencontres de l'année précédente. La présidente du Bureau de la section compte bien poursuivre cette activité au cours de la prochaine année.

En lien avec le deuxième point, la formation continue, une série de mesures ont été entreprises ou proposées. D'abord, les représentants du Bureau de la section de l'Édition générale ont envoyé un courriel à tous leurs membres pour proposer un service de mentorat. Ensuite, suivant la volonté exprimée lors de la séance de remue-méninges, les notes des formations sont maintenant envoyées à tous les participants qui y sont inscrits. Enfin, il a été résolu de produire un guide d'information sur les différentes subventions offertes aux éditeurs.

Le troisième point, les nouvelles technologies, a permis à l'ANEL d'investir plus que jamais dans l'Internet : amélioration du site web, création d'une page Facebook et utilisation des systèmes de réseautage LinkedIn et Twitter. Plusieurs formations axées sur la technologie ont également été offertes au cours de la dernière année.

Enfin, à ce qui a trait au quatrième point du remue-méninges, celui de la promotion, un appel à tous les membres de la section a été lancé pour participer à des campagnes de publicités conjointes tenues lors de la période des fêtes (5 décembre 2009) ainsi que pour le début des vacances d'été (8 ou 9 juin 2010). Aux fins d'une présence accrue du livre d'ici à l'échelle nationale, les membres du Bureau pensent que la mise en commun des ressources entre plusieurs éditeurs favorise le développement du marché et permet d'accroître la part de marché des éditeurs d'ici.

De plus, la section de l'Édition générale n'a pas chômé en ce qui concerne le *membership*. Nous avons eu le plaisir d'accueillir trois nouveaux membres au cours de la dernière année : Les Éditions Goélette, Marcel Broquet – La nouvelle édition et Les Éditions Le Dauphin Blanc. Ils s'ajoutent aux 34 membres existants.

Outre les nombreuses rencontres avec les fonctionnaires fédéraux et provinciaux, les dossiers qui ont particulièrement occupé (et préoccupé) les membres de la section sont : le livre numérique,

la transformation de l'Association pour l'exportation du livre canadien (AELC), la représentativité au sein de l'AELC et le droit d'auteur (dont le comité est mené d'une main de maître par Aline Côté). Soulignons le travail du comité spécial formé avec la SODEC, qui a permis des avancées certaines, notamment concernant l'admissibilité des réimpressions aux crédits d'impôts. Par ailleurs, nous surveillons toujours le Programme national de traduction, initié par la volonté déterminée des membres de notre section en 2005, et souhaitons toujours son élargissement à tous les genres de livres.

Les représentants du Bureau de la section de l'Édition générale sont Max Permingeat (Éditions De Mortagne), Daniel Desjardins (Guides de voyage Ulysse), Jean Paré (Transcontinental), Bianca Drapeau (Presses de l'Université du Québec), Marc-André Audet (Éditions Les Malins) et Nicole Saint-Jean (Guy Saint-Jean Éditeur), qui en assume la présidence.

LA SECTION ÉDITION SCOLAIRE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

L'année qui s'achève a vu la section de l'Édition scolaire, scientifique et technique se concentrer sur des dossiers d'importance primordiale pour les éditeurs. La relation étroite entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et l'ANEL a continué d'être au cœur des représentations et des considérations des éditeurs, mais de nouveaux fronts ont également été déployés.

Les rencontres MELS-ANEL ont été plus que jamais des lieux de prédilection pour atteindre les objectifs ambitieux du renouveau pédagogique et permettre à tous les élèves du Québec d'avoir du matériel pédagogique de qualité. Les discussions, lors de ces rencontres, servent à aplanir les difficultés rencontrées et à chercher les solutions les plus adaptées aux problèmes que rencontrent tant les éditeurs scolaires que le Ministère. Dans ce contexte, bien des sujets ont fait l'objet d'échanges de vues au cours des cinq rencontres MELS-ANEL de l'année écoulée. Les principaux sujets concernent : la reddition de compte dans le réseau anglophone ainsi que dans le réseau francophone (secondaires 2 et 3), les dates butoirs, la progression des savoirs pour le secondaire et enfin, les changements envisagés par la ministre Michelle Courchesne dans le renouveau pédagogique, et ce, en regard de l'acquisition des connaissances. Pour l'ensemble de ces dossiers, nous avons à cœur la qualité et l'intégrité de la production pédagogique du Québec. Sur les deux premiers points, une lettre à la ministre a été envoyée en juin pour lui demander d'intervenir auprès du réseau de l'éducation afin que la date butoir du 30 juin 2010 soit respectée pour l'achat de manuels de quatrième secondaire.

Toujours en lien avec le MELS, la révision du processus d'approbation du matériel didactique s'est poursuivie. Si le travail d'un comité a été entravé (comité sur le numérique), les autres comités continuent leur travail et pourront déposer des rapports dans l'année qui vient. Par ailleurs, la Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire du MELS a réussi à déposer une version préliminaire du programme de la formation de base diversifiée pour les troisième, quatrième et cinquième années du secondaire. Les versions préliminaires de ces documents ont été remises en format papier aux éditeurs qui en ont fait la demande.

En 2009, des membres du bureau de l'Édition scolaire, scientifique et technique avaient participé, avec des collègues des autres sections de l'Association, à des discussions avec la Direction générale développement stratégique et aide fiscale de la SODEC, afin d'améliorer le processus de gestion du crédit d'impôt à l'édition de livres. L'année qui se termine a confirmé un certain nombre de changements dans le crédit d'impôt. Grâce aux rencontres avec la SODEC, les réimpressions sont maintenant admissibles au crédit d'impôt. Le matériel destiné à l'enseignant, les cahiers d'exercices et les séries de livrets totalisant plus de 48 pages le seront dans les prochaines semaines. Nous attendons la confirmation officielle du ministère des Finances à ce sujet. Les discussions avec la SODEC se poursuivent afin d'inclure les éditeurs scolaires dans le volet 8 du Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée. Par ailleurs, les discussions ont débouché sur la rédaction et l'envoi d'une lettre au Premier ministre en février – ainsi qu'à quatre de ses ministres – pour qu'il considère l'urgence de rehausser le crédit d'impôt, qui n'est plus suffisant, et l'importance d'agir de façon déterminée en matière de numérisation. Une rencontre avec le sous-ministre adjoint (Finances et services du Ministère) a également permis de rappeler les demandes des éditeurs en la matière.

Ce fut une autre grosse année en ce qui concerne Copibec. Après les négociations pour le renouvellement de l'entente entre Copibec et le MELS pour les niveaux primaire et secondaire, ce

qui est maintenant chose faite, c'était au tour de l'entente du collégial à être négociée. Dans ce dossier, les éditeurs ne veulent pas déroger de leur position : la nouvelle entente doit contenir un système obligatoire d'autorisation électronique de reprographie. Comme cet élément demande encore un certain travail, l'ancienne entente a été reconduite pour une année, et ce, dans le but d'obtenir une entente satisfaisante et à long terme en 2011. De plus, c'est M. Gaston Bellemare qui présidera le conseil d'administration de Copibec pour la prochaine année. Les représentants du Bureau de l'Édition scolaire, scientifique et technique se sont fait un devoir d'aider M. Bellemare à établir les priorités de l'ANEL durant sa présidence.

Enfin, le ministère de l'Éducation de l'Ontario est un partenaire de plus en plus important des éditeurs francophones d'ouvrages pédagogiques. En plus des deux rencontres annuelles de la liste Trillium, une nouvelle entente datant de décembre de 2009 permet aux éditeurs scolaires de recevoir, de la part de ce Ministère, la liste des effectifs des élèves des écoles de cette province.

Outre les questions spécialisées évoquées plus haut, les éditeurs de la section de l'Édition scolaire, scientifique et technique participent aux travaux de chacun des comités que le conseil d'administration met sur pied, siègent à plusieurs comités gouvernementaux et contribuent de façon tangible à la vie associative de l'ANEL.

Les membres actuels du Bureau de l'Édition scolaire, scientifique et technique sont Jean H. Lachapelle (Éditions Marie-France), qui en assume la présidence par intérim, Jacques Rochefort (Groupe Chenelière Éducation), Claude Legault (Les Éditions La pensée) et Normand Cléroux (Éditions du Renouveau pédagogique).

POUR UNE ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE LARGEMENT DIFFUSÉE

PRIX LITTÉRAIRES DES ENSEIGNANTS AQPF-ANEL

Les Prix littéraires des enseignants AQPF-ANEL, prix conjoints entre l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF) et l'ANEL, visent à promouvoir la littérature québécoise auprès des enseignants de français du Québec. La création de ces prix a pour but de stimuler l'intérêt des enseignants pour les œuvres littéraires produites au Québec et au Canada francophone et, conséquemment, de les faire connaître et apprécier par leurs élèves.

En novembre 2009, lors du congrès de l'AQPF tenu à Québec, quatre prix ont été remis à un écrivain ou à une écrivaine, ainsi qu'à son éditeur ou à son editrice, pour une œuvre remarquable dans chacune des catégories suivantes : poésie, nouvelle, roman et littérature pour la jeunesse. Le processus de sélection, pris en charge par l'AQPF, a été assuré par un comité dans chacune des catégories. Un représentant de l'ANEL a assisté aux délibérations des comités de sélection.

Une bourse de 1 000 \$ offerte par l'AQPF a été décernée à chacun des auteurs lauréats et les éditeurs de ces livres ont reçu un crédit de 500 \$ chez Marquis Imprimeur.

Les lauréats des Prix littéraires des enseignants AQPF-ANEL 2009 sont :

CATÉGORIE POÉSIE

Les espions de Dieu

Auteur : André Roy

Éditeur : Les Herbes rouges

CATÉGORIE NOUVELLE LITTÉRAIRE

Mon père a tué la Terre

Auteur : J. P. April

Éditeur : Les Éditions XYZ

CATÉGORIE ROMAN

L'homme qui détestait le golf

Auteur : Sylvain Meunier

Éditeur : Les éditions de la courte échelle

CATÉGORIE LITTÉRATURE POUR LA JEUNESSE

Le goût des couleurs

Auteure : Cécile Gagnon

Éditeur : Éditions Pierre Tisseyre

QUÉBEC ÉDITION

Rapport d'activité du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

En 2009-2010, Québec Édition a poursuivi ses efforts visant à accroître la présence internationale du livre québécois et canadien de langue française de même qu'à soutenir les activités d'exportation des éditeurs. Pour ce faire, l'organisation de stands collectifs dans le cadre de salons et de foires à l'étranger et la réalisation de missions d'exploration ont constitué les principales actions de Québec Édition.

Il est à souligner qu'en cours d'année, un système de ventes informatisé a été mis en place afin de produire des rapports de ventes détaillés et de maintenir des statistiques précises au fil des ans. Utilisé lors des événements de Bruxelles, de Paris et de Genève, cet outil technologique facilite la gestion des ventes et permettra progressivement d'offrir un service amélioré aux éditeurs. Pour fonctionner, le système doit être relié à un ordinateur portable connecté à Internet: cette installation a l'avantage de rendre disponible, à même le stand, la recherche sur différents sites web de manière à mieux répondre aux demandes des visiteurs, des journalistes et des auteurs. Ce portable pourrait éventuellement servir à présenter la vitrine de l'Agrégateur ANEL-De Marque et à faire la promotion de l'offre de livres numériques au Québec.

Les activités régulières de Québec Édition

Au calendrier 2009-2010 figuraient sept événements principaux. Pour les foires de Bologne et de Francfort, Québec Édition a créé des catalogues de droits, en français et en anglais, lesquels ont été envoyés par courrier électronique à d'exhaustives listes d'envoi. Cette initiative a permis à des éditeurs d'ajouter des rendez-vous à leur agenda. Dans le cadre des foires et des salons ouverts au grand public, Québec Édition a produit des feuillets ou des dépliants présentant notamment les éditeurs participants. D'autres éléments promotionnels ont été conçus: bandeaux pour les livres lauréats de prix littéraires, affiches, signets et sacs à l'effigie de Québec Édition.

En avril 2009 a eu lieu le Salon du livre et de la presse de Genève, où seize éditeurs étaient représentés au stand de Québec Édition. Malgré une baisse de participation significative et une diminution des ventes enregistrées, la présence québécoise demeure grandement appréciée du public suisse. Plusieurs fidèles reviennent tous les ans au stand de Québec Édition afin de faire le plein de livres et de s'enquérir de conseils auprès des libraires.

Le Salon du livre des Rendez-vous de l'histoire de Blois s'est tenu en octobre. Au stand de Québec Édition, on pouvait découvrir la production de dix éditeurs. On peut comprendre que les ventes aient été quelque peu inférieures cette année, puisqu'il faut considérer qu'en 2008, le Québec a bénéficié d'une large visibilité en tant qu'invité d'honneur. L'organisation d'activités avec les auteurs (conférence, entretien et table ronde) a permis de mettre de l'avant les livres québécois et de stimuler l'intérêt des visiteurs.

La Foire du livre de Francfort se déroulait également en octobre. Dix-sept éditeurs ont pu bénéficier du nouvel emplacement du stand de Québec Édition, situé précisément à l'entrée du hall francophone. Cet espace rendait manifeste la présence québécoise et a été apprécié des éditeurs. Grâce au soutien de la SODEC, Québec Édition a tenu un cocktail de réseautage à son stand, permettant aux éditeurs de tisser des liens d'affaires, en plus d'échanger avec leurs homologues précédemment rencontrés lors de missions organisées par Québec Édition.

En novembre 2009, la Foire de Guadalajara a accueilli douze éditeurs de Québec Édition. Ouverte au grand public lors des deux premiers jours de l'événement, la Foire demeure avant tout profitable pour ses rencontres professionnelles et la vente de droits. Cette année encore, la présence

d'une traductrice au stand a été essentielle: elle a facilité la prise de rendez-vous ainsi que les échanges entre éditeurs.

C'est au début du mois de mars 2010 qu'a eu lieu la Foire du Livre de Bruxelles. Trente-deux maisons y étaient représentées par Québec Édition. Les ventes enregistrées ont été supérieures aux années précédentes, ce qui confirme le succès croissant de cet événement. La délégation du Québec à Bruxelles a une fois de plus été un soutien non négligeable, notamment en ce qui a trait à la promotion, à l'organisation d'activités pour les auteurs et à la logistique d'hébergement.

Également en mars, Québec Édition a pris part à la Foire du livre jeunesse de Bologne, le plus important événement international dédié à la publication de livres pour l'enfance. Le nombre d'éditeurs inscrits à cette foire est demeuré stable: dix maisons d'édition y ont pris part et leurs représentants ont eu l'occasion de faire de nombreuses rencontres. Québec Édition a participé à l'organisation d'une table ronde conjointement avec l'Association pour l'exportation du livre canadien (AELC), le Bureau du Québec à Rome et l'ambassade du Canada à Rome. Cette table ronde portait sur les droits et la distribution du livre jeunesse au Canada, en Italie et en Slovaquie. Une réception de réseautage a suivi l'activité.

Enfin, à la fin mars s'est tenu le Salon du livre de Paris. Plus de cinquante-cinq maisons d'édition s'étaient inscrites au stand de Québec Édition. Une cinquantaine d'auteurs ont pour leur part participé aux séances de dédicaces. L'évènement a connu une baisse de fréquentation par rapport à 2009, ce qui explique la légère diminution des ventes. Le Salon du livre de Paris reste malgré tout un incontournable.

En 2010-2011, Québec Édition entend conserver ces sept événements à son calendrier régulier, mais tentera de hausser le taux de participation des éditeurs.

Les activités spéciales de Québec Édition en 2009-2010

Au cours de l'année, Québec Édition a organisé, de concert avec différents partenaires, des missions commerciales visant à développer de nouveaux marchés. Certaines d'entre elles s'inscrivent en continuité avec des projets élaborés les années précédentes, d'autres constituent de nouvelles ouvertures.

Aux Pays-Bas, quelques auteurs québécois ont été publiés en traduction ces dernières années, et ce, sans même que leurs éditeurs n'aient encore eu l'occasion de venir au Québec. Une mission a donc été organisée par la SODEC et la Délégation du Québec à Bruxelles, en collaboration avec Québec Édition. Trois éditrices, Lidewijde Paris (Ailantus), Eva Cossée (Cossee) et Lydia Nijma (de Arbeiderspers), et la critique littéraire Margot Dijkgraaf ont été accueillies à Montréal du 15 au 18 juin 2009. Intéressées par l'achat de droits, les éditrices ont rencontré une douzaine d'éditeurs littéraires d'ici et ont entrepris des négociations en ce sens. De plus, elles ont pris part aux activités organisées par l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ), le Festival international de la littérature (FIL) et Metropolis bleu.

Quelques jours plus tard, Gilles Herman (Les éditions du Septentrion) et Antoine Tanguay (Alto) se rendaient à La Nouvelle-Orléans pour assister au 23^e congrès du Conseil International d'Études Francophones (CIÉF), qui se tenait du 22 au 25 juin 2009. La mission consistait à profiter du CIÉF pour établir un réseau de contacts en Louisiane. En plus des participants au congrès, les éditeurs ont rencontré les intervenants du milieu du livre de la région: bibliothécaires, éditeurs et libraires. Il leur est apparu que le marché du livre de langue française en Louisiane connaît des difficultés: marqué par un manque de points de ventes, il se concentre principalement sur les essais historiques et les œuvres de fiction ayant pour cadre cette région. Les institutions d'enseignement pourraient cependant être intéressées par les manuels d'apprentissage du français publiés ici. Le

congrès 2010 se tiendra à Montréal : les éditeurs pourront profiter de l'occasion pour faire connaître leur fonds et leur expertise ainsi que pour présenter leurs auteurs.

Du 2 au 4 juillet 2009, Bianca Drapeau (Presses de l'Université du Québec), Simon de Jocas (Modulo) et Marie-Ève Harbec (représentante de Québec Édition) ont pris part au 82^e congrès annuel de l'American Association of Teachers of French, à San José. Leur mission était d'établir des contacts d'affaires, d'explorer les possibilités de partenariats et d'évaluer l'intérêt des enseignants pour les livres québécois. Marie-Ève Harbec s'occupait notamment du stand de Québec Édition, où une douzaine d'éditeurs étaient représentés. La participation au congrès a permis de démontrer qu'il existe un intérêt certain pour le livre québécois ou canadien de langue française dans le milieu de l'enseignement aux États-Unis. Cependant, comme les enseignants sont souvent d'origine française, ils ont le réflexe d'utiliser des livres français. Il est à noter que les écoles privées disposent d'un budget considérable pour l'achat de livres. Il serait donc impératif de faire connaître les éditeurs québécois aux enseignants, bibliothécaires et directeurs d'écoles étatsuniennes. En 2011, le congrès se tiendra à Montréal ; Québec Édition gagnerait à organiser des activités visant à faire connaître la production des éditeurs membres de l'ANEL.

Dans le cadre de ses efforts pour structurer une approche à l'égard du marché canadien hors Québec, et grâce à une subvention de la SODEC, Québec Édition a mandaté la firme Mercadex International pour l'accompagner dans une démarche initiale relativement au marché ontarien. Le 12 août 2009, quatre éditeurs et le directeur général de l'ANEL ont participé à un groupe de discussion sur le marché canadien hors Québec. Au final, Mercadex a remis un compte-rendu à Québec Édition et a indiqué qu'une étude du marché ontarien coûterait 25 000\$. À cela s'ajoute le plan d'action de 10 000\$, pour un total de 35 000\$. Le projet est mis sur la glace, car cette somme ne peut être investie pour le moment. Des missions en Ontario seront en contrepartie prévues par Québec Édition pour explorer davantage le marché.

Dans l'optique de poursuivre une mission effectuée à Londres en mars 2008, l'ANEL a choisi d'accueillir à Montréal une délégation de quatre éditeurs britanniques, et ce, grâce au soutien de la SODEC, de la Délégation générale du Québec à Londres (DGQL) et du ministère des Communications, de la Culture et de la Condition féminine (MCCCF). Briony Everroad (Harvill Secker), Neil Hoskins (Winged Chariot), Ravi Mirchandani (Atlantic Books) et Ra Page (Comma Press) ont ainsi pu rencontrer leurs homologues québécois à l'occasion du Salon du livre de Montréal 2009, qui se tenait du 18 au 22 novembre. Québec Édition a organisé une rencontre collective et plusieurs rendez-vous individuels ont eu lieu. Québec Édition suivra de près les retombées de ce projet important.

Dans un même ordre d'idées, à la suite d'une mission à New York à laquelle avaient participé en mars 2009 Nicole Saint-Jean (Guy Saint-Jean Éditeur) et Arnaud Foulon (Les Éditions Hurtubise), Québec Édition, de concert avec la Délégation générale du Québec à New York et la SODEC, a invité à Montréal une délégation d'éditeurs étatsuniens, également dans le cadre du Salon du livre de Montréal 2009. Lors de leur séjour, les éditeurs Lori Stein (Farrar, Straus & Giroux) et Katie Mace (Europa Editions) de même que la journaliste littéraire Susan Harris ont rencontré treize éditeurs québécois, les représentants de Metropolis Bleu et Manon Trépanier, de la librairie Alire et collaboratrice à l'émission *La librairie francophone*. Les éditeurs étatsuniens ont visité les librairies Renaud-Bray (sur la rue Saint-Denis) et Chapter's Indigo (au centre-ville). La journaliste a publié un article sur cette mission dans le magazine en ligne *Words without borders*, article qui fut une belle promotion pour l'édition québécoise. Les liens avec New York sont à conserver.

À la fin du mois de février 2010, Aline Côté, présidente du comité du droit d'auteur à l'ANEL, s'est rendue à Abu Dhabi, aux Émirats arabes unis, pour participer au Symposium de l'Union internationale des éditeurs (UIE). Cet événement, qui se tient aux quatre ans, portait cette année sur le droit d'auteur. Les questions cruciales de l'heure ont été débattues. La stratégie numérique de l'ANEL et le retrait massif de ses éditeurs membres du Règlement Google ont été chaudement applaudis, notamment par les éditeurs de pays de taille comparable au Québec et préoccupés par la préservation de leur diversité culturelle.

Après le Symposium, Aline Côté a visité la Foire du livre d'Abu Dhabi en vue d'une éventuelle représentation québécoise. L'événement consiste en une foire de droits doublée d'un salon du livre commercial. Les Émirats ont mis en place des programmes généreux de traduction, si bien que la vente de droits s'effectue dans un contexte porteur. Toutefois, la plupart des éditeurs contactés durant la Foire traduisent de l'anglais vers l'arabe. Pour le Québec et le Canada français, donc, la Foire ne paraît pas prioritaire. Par ailleurs, les coûts de déplacement sont encore prohibitifs au regard des avantages anticipés.

Au cours des prochaines années, en plus d'une participation aux sept événements réguliers, Québec Édition continuera de veiller au développement d'un réseau de contacts destinés à aider les professionnels de l'édition à faire connaître leur production sur les marchés internationaux. D'une part, Québec Édition organisera des missions à l'étranger et, d'autre part, il accueillera des partenaires de divers pays. Les réseaux d'enseignants du français aux États-Unis et d'ailleurs en Amérique doivent être davantage explorés, de même que le marché canadien hors Québec.

Québec Édition souhaite remercier les divers partenaires gouvernementaux qui lui permettent de mener à bien ses activités. En premier lieu mentionnons la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), qui contribue à près des deux tiers du budget alloué aux activités à l'international. Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), le ministère des Relations internationales (MRI), l'Association pour l'exportation du livre canadien (AELC) – devenu depuis Livre Canada Books –, le Fonds du livre du Canada (FLC) et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) figurent également au nombre des partenaires de Québec Édition.

Québec Édition remercie son équipe de collaborateurs – libraires et préposés à l'accueil – qui assure un service de qualité lors des différents événements. Toutes les activités sont par ailleurs réalisées sous le leadership des membres du comité Québec Édition, qui se sont réunis à quatre reprises en 2009-2010 : Gaëtan Lévesque, président (éditeur-conseil aux Éditions XYZ), Michel de Courval (Les éditions du Septentrion), Louis Dubé (SODEC), Danielle Lalande (Boomerang éditeur jeunesse) et Luc Bégin (Éditions du CHU Sainte-Justine). Se sont joints au comité cette année, Marc-André Audet (Éditions Les Malins), Magalie Boulerice (Beauchemin International) et Hélène Derome (Les éditions de la courte échelle).

En terminant, la permanence de l'ANEL et l'équipe de Québec Édition souhaitent souligner le départ de Joelle Fortier, directrice des salons et foires jusqu'au printemps 2010, et lui offrir leurs meilleurs vœux pour la poursuite de ses projets. D'abord recrutée à titre de stagiaire en 2005, Joelle Fortier a gravi les échelons de l'ANEL en démontrant à maintes occasions son sens de l'organisation hors pair et son leadership. Au demeurant, rappelons avec grand regret qu'en 2009, tous ont été affligés par le décès de Pierre Lévesque, directeur des salons et foires de décembre 2000 à août 2005. Ancien libraire, grand passionné des livres et de la culture, des bonnes tables et des voyages, Pierre Lévesque a marqué quiconque a eu la chance de collaborer avec lui, de par sa générosité, sa joie de vivre et son impressionnante connaissance du milieu du livre. Ses nombreux amis le saluent.

LA BANQUE DE TITRES DE LANGUE FRANÇAISE (BTLF)

Deux importants chantiers ont occupé la BTLF durant la dernière année : Calipse et Gaspard.

Le projet Calipse consistait à migrer les serveurs de Memento dans une nouvelle architecture permettant l'utilisation de la norme ONIX 3.0, déjà utilisée par notre partenaire français Électre. Ce fut chose faite le 20 juin 2010. La nouvelle norme permet notamment de gérer la notion d'œuvre (plusieurs formats inscrits sous le même titre) et de référencer les ouvrages numériques.

Toujours à propos de Memento, la BTLF est sur le point de conclure un accord important avec BAnQ pour servir de guichet unique pour toutes les bibliothèques affiliées. C'est à la fois une reconnaissance du milieu de la qualité des renseignements recueillis par Memento, mais aussi une importante nouvelle source de revenu.

Gaspard, le système d'information sur les ventes de livres, est opérationnel depuis novembre 2009. Rappelons que ce système, similaire à ce qui existe dans tous les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), permet de connaître les ventes réelles des livres au Québec, tant dans les librairies indépendantes que dans les chaînes ou les grandes surfaces. L'année a d'abord été consacrée à convaincre les détaillants de se brancher à Gaspard pour fournir leurs renseignements, puisque celui-ci a souffert au départ d'un manque de représentativité. Le portrait s'est donc grandement amélioré, si ce n'est de l'absence d'une chaîne de librairies, malgré sa promesse écrite de participer à Gaspard.

Au cours de la prochaine année, l'industrie devra relever le défi de tirer le meilleur parti de l'information qui sera fournie par Gaspard. Au bout du compte, ce système présente un fort potentiel d'amélioration de la rentabilité pour chacun des artisans de la chaîne du livre, tout en permettant de réduire l'impact environnemental de l'industrie par la diminution des allers-retours de livres et du pilonnage.

Le défi sera donc de convaincre les diffuseurs, les distributeurs et les éditeurs de s'abonner à Gaspard. L'ANEL devrait en faire la promotion auprès de ses membres et trouver des solutions pour convaincre ou contraindre les autres partenaires à participer à ce projet crucial pour notre industrie.

Gilles Herman (Les éditions du Septentrion) et Bianca Drapeau (Presses de l'Université du Québec), qui a remplacé Daniel Desjardins (Guides de voyage Ulysse) en avril 2010, représentent l'ANEL à la BTLF.

LIVRES CANADA BOOKS

Aide accordée aux éditeurs par l'intermédiaire des programmes de l'Aide à la commercialisation internationale (ACI)

En 2009-2010, 81 % de la contribution accordée par le Fonds du livre du Canada à Livres Canada Books (anciennement l'Association pour l'exportation du livre canadien) a été versée directement aux éditeurs canadiens par l'intermédiaire de trois programmes d'aide regroupés sous le volet de l'Aide à la commercialisation internationale (ACI) du Fonds du livre du Canada : le Programme d'aide à l'exportation (PAE), le Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger (PACDÉ) et le programme de mentorat. En 2008-2009, ce pourcentage était de 82 %.

PAE. Livres Canada Books a reçu 147 demandes, dont quatre présentées par les associations nationales d'éditeurs : l'Association of Canadian Publishers (ACP), l'ANEL, le Literary Press Group (LPG) et le Regroupement des éditeurs canadiens-français (RÉCF). En tout, 133 demandeurs et quatre associations étaient admissibles au programme; dix demandeurs ne l'étaient pas. Livres Canada Books a approuvé l'octroi de 3 150 000 \$ en contributions; la contribution maximale a été établie à 51 000 \$ (elle était de 54 600 \$ en 2008-2009).

PACDÉ. Livres Canada Books a reçu 162 demandes, dont 154 ont été jugées admissibles. Les éditeurs admissibles ayant participé à des événements internationaux ou ayant entrepris des voyages de vente à l'exportation ont reçu en tout 695 497 \$ (le montant était de 758 325 \$ en 2008-2009).

Renseignements sur les marchés et perfectionnement professionnel

Des experts-conseils des États-Unis, de France et du Royaume-Uni ont préparé des rapports sur les marchés de la numérisation et ses répercussions sur l'exportation. Ils ont rédigé des articles pour le blogue de Livres Canada Books, aidant les éditeurs canadiens à mieux se positionner pour profiter de la mondialisation croissante du marché du livre numérique. Leurs rapports ont été affichés sur le site web de Livres Canada Books.

En outre, Livres Canada Books a organisé deux ateliers, l'un à Montréal et l'autre à Toronto, intitulés respectivement *Exporter des livres numériques en France : marché actuel, perspectives à court et moyen termes pour les éditeurs canadiens* (en français seulement) et *Exporting Digital Books in the U.S. : Reading culture, trends and future perspectives for Canadian publishers* (en anglais seulement).

Plan d'affaires quinquennal, 2010-2015

Livres Canada Books a élaboré un plan d'affaires quinquennal pour la période 2010-2015 afin d'obtenir un accord de financement pluriannuel du Fonds du livre du Canada. Le plan d'affaires s'inspire des recommandations faites dans le cadre de la revue stratégique menée en 2008.

L'image de marque de l'Association pour l'exportation du livre canadien (AELC)

À la suite de la revue stratégique, l'AELC a renouvelé son image de marque. L'objectif de ce projet était de faire connaître l'Association en tant que chef de file en matière de marketing en ligne et en tant que source experte d'information commerciale sur l'édition numérique et les marchés d'exportation, au service des éditeurs canadiens. La nouvelle image et la marque de commerce *Livres Canada Books* accroîtront la visibilité des éditeurs et des titres canadiens auprès des acheteurs internationaux et mettront l'accent sur la réputation collective de l'industrie canadienne du livre afin de lui donner davantage de visibilité sur les marchés d'exportation.

Le site web de Livres Canada Books

L'Association a revu et amélioré son site web pour aider les exportateurs de livres canadiens à profiter pleinement des derniers développements de la technologie numérique. Le nouveau site web offre l'inscription en ligne aux événements, une section réservée aux membres et un forum de discussion pour faciliter les liens entre les éditeurs canadiens et les acheteurs internationaux. Il propose aussi de nouvelles façons de promouvoir les titres inscrits au catalogue *Droits du Canada* ou autres publications de Livres Canada Books, y compris la possibilité d'afficher des commentaires sur le marketing, des biographies d'auteurs, des liens vers d'autres sites web et de la publicité. Ce site web offre également des médias sociaux et une page d'accueil conviviale pour faciliter la communication entre les acheteurs internationaux et les éditeurs canadiens.

Symposium Canada-Allemagne à la Foire du livre de Francfort 2009

Succès remarquable de la deuxième édition de cette initiative de Livres Canada Books!

Quatre-vingt-dix (90) éditeurs ont participé à cet événement conçu pour faciliter l'échange d'information entre les éditeurs des deux marchés et servir de forum pour discuter des problèmes communs des éditeurs canadiens et allemands. L'approche adoptée par chacun des deux pays vis-à-vis le livre électronique et l'édition numérique a aussi été discutée.

Le symposium a présenté des séances d'information détaillées sur les deux marchés du livre ainsi qu'une analyse des tendances récentes, y compris les similarités et les différences en ce qui concerne les ventes de livres. Lors d'une table ronde animée et instructive, il a été question des domaines dans lesquels les éditeurs canadiens et allemands pourraient renforcer leurs liens. Les éditeurs participants ont décidé à l'unanimité de poursuivre les occasions de coopération entre les deux marchés.

À la suite du succès remporté par le symposium organisé à la Foire du livre de Francfort, en 2009, Livres Canada Books a décidé de récidiver en mettant l'accent sur le livre numérique. En 2010, Livres Canada Books présentera le symposium international sur le livre numérique, toujours à Francfort, le mardi 5 octobre, en après-midi.

Mission exploratoire au Brésil

Livres Canada Books a le plaisir de rapporter que la mission exploratoire au Brésil en février 2010 a été un succès. L'objectif était de permettre aux éditeurs canadiens de diversifier leurs activités d'exportation en accédant à de nouveaux marchés. Nous espérons qu'en approfondissant leur connaissance du marché du livre brésilien, les éditeurs canadiens amélioreront leur avantage concurrentiel à l'échelle internationale.

La mission de Livres Canada Books comprenait quatre délégués, qui se sont rendus au Brésil du 22 au 26 février 2010 afin de déterminer si ce pays pourrait constituer un marché pour les éditeurs canadiens, du point de vue de la vente de droits et de la distribution. La délégation a rencontré les éditeurs, distributeurs, associations et fonctionnaires afin de mieux comprendre les différentes facettes du marché de l'édition au Brésil. Vous trouverez plus de détails dans le rapport affiché sur le site web de Livres Canada Books.

Slovaquie, Royaume-Uni, Italie et Canada

Succès de la deuxième édition!

Pour la deuxième année consécutive, Livres Canada Books, l'ambassade du Canada à Rome, le Bureau du Québec, l'ANEL et la Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario (SODIMO) ont organisé une table ronde sur les droits et la distribution à la Foire du livre jeunesse de Bologne. Des éditeurs de la Slovaquie, du Royaume-Uni, de l'Italie et du Canada ont participé à la table ronde. L'objectif de la table ronde était de permettre aux experts des pays en question de rencontrer les éditeurs canadiens durant la matinée, avant l'ouverture de la foire, pour partager de l'information sur leurs marchés respectifs.

Programme de mentorat

USA 2010: Au cours d'une rencontre de deux jours tenue à Toronto, huit éditeurs ont rencontré Tom Woll, de Cross River Publishing Consultants (New York), pour discuter des principaux marchés aux États-Unis. Le séminaire a abordé la question de la promotion auprès des bibliothèques, du

marketing et des façons de percer les marchés du livre et des collèges, ainsi que des ventes numériques et des stratégies permettant d'aborder ce nouveau marché. Tom Woll a ensuite accordé des entretiens individuels à chacun des participants pour discuter de leurs propres stratégies d'exportation et pour faire des recommandations adaptées à leur situation. Cette année, Livres Canada Books s'est associé au Literary Press Group (LPG) pour concevoir un programme tenant compte des recommandations des membres du groupe.

Les éditeurs qui ont profité des récentes éditions du programme de mentorat ont eu de nouveau accès à l'aide financière de Livres Canada Books en 2009-2010 afin de soutenir leurs activités de marketing international. Tout comme le PAE et le PACDÉ, le programme de mentorat est revu annuellement.

Foires internationales du livre

En 2009-2010, Livres Canada Books a coordonné le stand collectif du Canada à trois grandes foires internationales du livre : la Foire du livre de Londres, la Foire du livre de Francfort et la Foire du livre jeunesse de Bologne.

Promotion

Les programmes de promotion collective réalisés par Livres Canada Books continuent de contribuer au succès du livre canadien. Livres Canada Books a imprimé des dépliants annonçant 108 titres en études canadiennes. Les dépliants ont été distribués par le Conseil international d'études canadiennes (CIEC) aux conférences d'études canadiennes organisées partout dans le monde, tandis que la version électronique a été diffusée par courriel auprès des membres des diverses associations d'études canadiennes aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni. Ces dépliants de Livres Canada Books remportent toujours un très grand succès.

Livres Canada Books a également publié les éditions de l'automne 2009 et du printemps 2010 de son populaire catalogue *Droits du Canada*. Pour la première fois dans l'histoire de l'Association, l'édition de l'automne 2009 a été diffusée uniquement par voie électronique. Cette édition comprenait 82 titres inscrits par 37 éditeurs. Quelque 2500 contacts internationaux ont reçu la version interactive du catalogue en format PDF. Cette version offrait des liens menant directement aux sites web et aux adresses électroniques des éditeurs, augmentant ainsi leur visibilité. Des exemplaires papier du catalogue étaient disponibles à la Foire du livre de Francfort et à la Foire du livre de Belgrade.

L'édition du printemps 2010 du catalogue *Droits du Canada* offrait 81 titres proposés par 36 éditeurs. Le catalogue interactif permet aux utilisateurs d'accéder directement aux sites web des éditeurs pour obtenir plus d'information sur les titres choisis. Les éditeurs ont eu également la possibilité de faire parvenir le catalogue directement à leurs contacts internationaux. Des exemplaires papier du catalogue étaient disponibles à la Foire du livre de Francfort et à la Foire du livre de Londres.

Collection temporaire de livres canadiens

L'ambassade du Canada à Séoul (Corée) a organisé un séminaire sur le livre canadien. Livres Canada Books a collaboré avec l'ambassade pour demander aux éditeurs canadiens des titres à exposer au séminaire. Vingt (20) éditeurs ont fait parvenir 165 titres à Séoul, témoignant ainsi de l'immense intérêt que présente le marché coréen pour les éditeurs canadiens. Ce partenariat avec l'ambassade

du Canada à Séoul a connu un immense succès et a permis à Livres Canada Books de promouvoir, à très peu de frais, les titres canadiens sur ce marché lucratif.

Livres Canada Books a aussi invité les éditeurs canadiens à participer à un événement précédant la Sant Jordi, une fête très importante mettant à l'honneur les livres et la littérature en Catalogne. L'événement avait pour but de promouvoir les livres canadiens et d'encourager les directeurs et les agences de la Catalogne à en acquérir les droits. Livres Canada Books a réuni une collection de 140 livres de tous genres.

Lors du dernier exercice, Ginette Tremblay (Éditions L'artichaut), Jean-Marc Gagnon (Éditions MultiMondes), Louise Alain (Éditions Alire) et Max Permingeat (Éditions de Mortagne) étaient membres du conseil d'administration de Livres Canada Books.

LE CONSEIL SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION POUR LES CANADIENNES ET LES CANADIENS INCAPABLES DE LIRE LES IMPRIMÉS - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Bibliothèque et Archives Canada a tenu des consultations auprès des membres du Conseil sur l'accès à l'information pour les Canadiennes et les Canadiens incapables de lire les imprimés, consultations relatives à la création d'une organisation non gouvernementale. Elles ont été faites dans le cadre du processus d'élaboration d'une stratégie nationale visant à améliorer les services de bibliothèques dites équitables. Au nombre des points traités, on relève le mandat de la future ONG, sa gouvernance, son conseil d'administration ainsi que les ressources qu'un tel organisme national devrait posséder.

Par l'entremise du directeur général, Pierre Le François, de la présidente du comité du droit d'auteur, Aline Côté, ainsi que de la représentante de l'ANEL au Conseil, l'ANEL a soumis aux intervenants des points d'importance pour les éditeurs.

Problématique du point de vue des éditeurs

Les éditeurs membres de l'ANEL sont en faveur de la bonification des conditions d'accès à du matériel sous différentes formes ou formats : braille, audio, vidéo, livrel, etc. D'ailleurs, certains de nos membres produisent des livres destinés aux handicapés visuels ou coopèrent de très près avec les producteurs de formats de substitution, notamment dans le domaine du livre audio. Toutefois, la plupart des éditeurs ne sont pas en mesure de produire eux-mêmes des formats alternatifs étant donné la complexification grandissante des procédés technologiques impliqués.

Pour l'ensemble des membres, la question en est donc une de libération des droits pour la création des formats de substitution. Des garanties suffisantes doivent attester que l'utilisation de ces formats respectera les termes des licences en matière de protection, de diffusion, de téléchargement, d'échanges interbibliothèques, y compris transfrontaliers, etc., d'autant plus que les supports électroniques se répandent. En ce sens, il importe que le droit d'auteur soit respecté au sens de la loi sur le droit d'auteur, notamment en ce qui a trait aux droits économiques des auteurs.

En effet, comme le souligne le mémoire présenté en septembre 2009 à Patrimoine canadien et à Industrie Canada, « on confond systématiquement accessibilité et gratuité. (...) De plus, on glisse du concept d'intérêt public à un pseudo droit des usagers, opposant ainsi les créateurs aux utilisateurs. (...) Le droit d'auteur a toujours été et reste un droit de nature économique destiné spécifiquement à rémunérer le travail des créateurs et à réguler le marché des œuvres de l'esprit. »

Accès aux formats de substitution au Canada français et anglais

Étant donné sa charte, ses membres et son aire d'intervention, l'ANEL s'est d'abord et avant tout penchée sur la situation qui prévaut au Canada français pour les personnes en difficulté de lecture de langue française. Or, après consultation, il semble que les structures actuellement en place réussissent à remplir le mandat de coordination que l'on voudrait confier à cette nouvelle agence ou ONG.

D'une part, la Direction générale de la diffusion de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a précisément la responsabilité de voir à l'accessibilité de matériels de substitution dans le cadre de son service québécois du livre adapté. BAnQ offre donc déjà le service aux Québécoises et aux Québécois et le fait en tout respect de la loi sur le droit d'auteur. Cela facilite la collaboration entre les éditeurs de livres et BAnQ quant à la libération des droits en vue de la création de formats alternatifs.

D'autre part, on s'attendrait à ce que Bibliothèque et Archives Canada, par l'entremise de son programme Initiative de services de bibliothèque équitables (ISBE), assume ce rôle de « créer les conditions d'un accès équitable et durable à la bibliothèque à l'intention des Canadiennes et Canadiens incapables de lire les imprimés », car cela constitue justement le mandat de l'ISBE (<http://www.collectionscanada.gc.ca/isbe>).

L'ISBE a toujours indiqué qu'elle n'était pas un producteur de médias substitués. Toutefois, elle souhaite poursuivre le travail déjà amorcé dans l'établissement d'un centre d'échange de documentation électronique pour les productions de médias substitués; elle veut également s'occuper des nombreuses questions relatives au droit d'auteur.

L'exploration de la possibilité de créer une ONG donne l'impression que, contrairement à BAnQ, Bibliothèque et Archives Canada se désintéresse des questions de droit d'auteur relatives à la production de médias substitués.

Amélioration de la situation actuelle

Il va sans dire que l'accélération de la production des formats de substitution et l'augmentation de l'accès aux personnes en difficulté de lecture demeurent une priorité et que la coordination nationale est un moyen d'y arriver.

Structures suffisantes

L'ANEL croit que les structures actuelles de nos bibliothèques nationales sont suffisantes et que la coordination pour chacune des deux langues officielles se trouve bien servie. Il y aurait peut-être lieu d'améliorer la coordination pancanadienne. Une coordination légère pourrait réunir nos bibliothèques nationales (de même nature et de même mandat), sans d'importants frais supplémentaires. Cette coordination permettrait de faire état de la production existante, de l'amélioration de l'accès, des besoins de production, des fonds nécessaires et, année après année, du taux d'augmentation de la production.

Élargissement des mandats

Le service de diffusion de BAnQ pourrait élargir le mandat de son service de livre adapté pour intégrer les francophones hors Québec. En contrepartie, Bibliothèque et Archives Canada offrirait le même service aux anglophones québécois ou francophones désirant un accès aux livres en anglais. Nos deux porteurs du dossier, par l'entremise de leur ISBE, pourraient convoquer la tenue d'un

forum au moins une fois l'an. Ce forum réunirait tous les acteurs intéressés à la question, qui feraient l'état des lieux.

Recommandations

Les éditeurs membres de l'ANEL sont convaincus qu'il n'est pas pertinent d'ajouter une nouvelle structure pour accomplir des mandats qui paraissent appartenir naturellement à nos bibliothèques nationales dans le cadre du réseau national de services de bibliothèque équitables. Ils sont également convaincus que d'installer une structure entre ces institutions et les producteurs de formats de substitution est contreproductif.

Les ressources requises pour la création de l'ONG, la recherche de fonds et l'implantation des inévitables infrastructures serviraient mieux les objectifs s'ils étaient destinés directement :

- à la production des formats de substitution,
- à l'encadrement des pratiques en regard du respect du droit d'auteur,
- à l'achat de droits facilitant la création des formats alternatifs,
- à des contreparties financières adaptées aux utilisations permises,
- à la protection contre le piratage.

CONSTANCE FOREST

Représentante de l'ANEL auprès du Conseil sur l'accès à l'information
pour les Canadiennes et les Canadiens incapables de lire les imprimés

LE DROIT D'AUTEUR, PIERRE ANGULAIRE DE L'ÉDITION

LE DROIT D'AUTEUR

Le front du droit d'auteur a été exceptionnellement actif, pour ne pas dire agité, dans la dernière année (2009-2010). Le marché du numérique n'a pas cessé d'évoluer et de forcer les frontières du droit d'auteur. Les tenants de l'accessibilité aux usagers ont poursuivi leur offensive contre les tenants du droit d'auteur, pendant que les grandes entreprises du Net entraient dans une concurrence féroce pour la numérisation des livres, la distribution des livres numériques, la mise en marché de liseuses assortie d'une surenchère de l'offre de livres numériques.

C'est aussi en 2009, en plein été, que Patrimoine canadien et Industrie Canada ont choisi de procéder à une consultation pancanadienne, qui a pris la forme de forums dans quelques villes canadiennes et de convocations des organismes culturels à témoigner devant le ministre Moore. En septembre 2009, les associations, dont l'ANEL, ont été conviées à déposer un mémoire sur le droit d'auteur dans le cadre d'une harmonisation à l'ère numérique. Les Ministères travaillent à compiler ces données depuis, mais aucun document synthèse n'a encore été diffusé.

Dès novembre 2009, un nouveau Règlement Google interpellait le Canada, le Royaume-Uni et l'Australie en même temps que les éditeurs américains. Notre réaction, unique dans le monde, a été de nous donner une force de négociation en nous retirant massivement (93 %) du Règlement du recours collectif de manière à ce que nos ententes éventuelles avec toutes les librairies en ligne se fassent en fonction de notre droit d'auteur, y compris avec les géants du Net que sont Amazon, Google et Apple.

À la fin de février se tenait le Symposium international sur le droit d'auteur de l'Union internationale des éditeurs (UIE). Notre participation a permis de valider nos analyses concernant l'avenir du numérique, l'importance de conserver la création des formats, notre compréhension des effets à long terme du Règlement Google et notre stratégie de retrait vis-à-vis de Google. Cela a aussi été l'occasion de constater un consensus international sur un ensemble de principes que nous avons mis de l'avant dans notre mémoire sur le droit d'auteur présenté à Patrimoine canadien en septembre 2009 : le respect des conditions de la Convention de Berne dans l'évaluation de l'utilisation équitable, le renforcement de l'offre légale assortie de mesures de dissuasion, l'imputabilité des fournisseurs d'accès, la copie privée technologiquement neutre pour tenir compte du nouveau marché de liseuses, etc.

Enfin, un comité permanent de la Chambre des communes (Patrimoine canadien et Industrie Canada) s'est penché, au printemps 2010, sur le numérique dans les médias. L'ANEL a été conviée à présenter sa position sur l'environnement légal et financier nécessaire au développement du livre numérique. Nous en avons profité pour faire valoir l'importance d'une loi adéquate du droit d'auteur et notre opposition aux exceptions pédagogiques réclamées par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC). Nous avons aussi revendiqué que les exceptions restent précises afin d'éviter la judiciarisation du *fair dealing* (projet d'amendement Angus) et, enfin, nous avons demandé un financement accru aux éditeurs afin de soutenir leur virage au numérique dans le plus grand intérêt de la diversité culturelle.

Tous ces lieux de consultation ont permis de raffiner nos analyses à la lumière des développements fulgurants des nouvelles technologies et de leurs effets sur l'industrie et le marché du livre. Il a fallu attendre janvier 2010 pour connaître une baisse des ventes de livres physiques, baisse qui se poursuit,

mois après mois, en Europe comme en Amérique. Tout cela a convergé, enfin, vers le dépôt d'un nouveau projet de loi le mercredi 2 juin dernier. Or C-32 est un très mauvais projet de loi pour les ayants droit, ce qui a conduit l'ANEL à le rejeter. En effet, les grands principes sont si favorables aux usagers que nous avons jugé que ce projet de loi dans son ensemble constitue plus que jamais un encouragement au piratage numérique et un bradage éhonté de l'industrie de l'édition, notamment de l'édition scolaire. Pour sa part, Copibec pourrait voir ses revenus des institutions d'enseignement substantiellement revus à la baisse. Notre analyse a été résumée dans le communiqué de presse publié à ce sujet le 15 juin 2010.

Les opposants au projet de loi tentent d'organiser un front commun des industries culturelles pour septembre. Inutile de dire que les forces vives de tous les éditeurs seront requises en 2010-2011. Il y va de l'avenir de notre industrie.

ALINE CÔTÉ
présidente du comité du droit d'auteur, Éditions Berger

LE NUMÉRIQUE

Tout au long de l'année, le comité numérique, composé de Bianca Drapeau (Les Presses de l'Université Laval), de Gilles Herman (Les éditions du Septentrion), de Jean Bouchard (Modulo), de Jean Paré (Transcontinental) et de Daniel Desjardins (Guides de voyage Ulysse), avec la participation de Pierre Le François puis de Richard Prieur, ainsi que celle de Ginette Péloquin, consultante, a suivi le développement du marché du livre numérique et a œuvré pour assurer une forte présence de l'édition québécoise et canadienne de langue française sur ce marché naissant mais très prometteur.

Nos efforts ont contribué à la mise sur pied d'un programme d'aide à la numérisation de la SODEC, programme dont les modalités d'utilisation sont flexibles et visent à faciliter le passage des éditeurs québécois vers les plateformes numériques.

Nous avons aussi obtenu de la SODEC un soutien pour la mise en place d'une salle de presse numérique, qui devrait voir le jour sous peu et qui permettra de fluidifier les relations de presse de l'édition québécoise particulièrement sur la scène internationale.

Toujours soucieuse du développement des maisons d'édition et à l'affût de leurs besoins, l'ANEL a présenté une demande de soutien financier au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme du Fonds du livre du Canada (FLC), volet numérique. L'ANEL remboursera 40 % des coûts d'entreposage et du renouvellement annuel des fichiers aux maisons d'édition qui en font la demande, et ce, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ pour l'ensemble des éditeurs. Un financement complémentaire a été obtenu pour les éditeurs qui souhaitent recevoir la visite d'un responsable de la firme De Marque. De plus, ce soutien financier a contribué au renouvellement du contrat de la consultante ainsi qu'à la mise en fonction de la vitrine électronique.

Le comité reste préoccupé du peu d'éditeurs québécois et canadiens de langue française présents sur le marché numérique, de même que du peu de fichiers offerts. Si cette situation devait perdurer, la part de marché de ces éditeurs, qui a pu passer de 10 % dans les années 70 à près de 40 % en l'an 2000, ne pourrait que régresser.

Au moment d'écrire ces lignes, la vitrine de l'Agrégateur ANEL-De Marque (vitrine.entrepotnumerique.com/) présentait les statistiques suivantes: 2882 publications, 46 éditeurs branchés et, depuis août 2009, 6182 publications vendues et 291 852 feuilletages d'extraits. Après 12 mois, trois éditeurs québécois ont passé le cap des 1000 livres numériques vendus au cours de l'année: Alire, Les Éditions Alto et Guides de voyage Ulysse.

Le comité est aussi préoccupé du petit nombre de revendeurs québécois de livres numériques ; là aussi, il est à craindre que les Apple, Amazon, Google et même Fnac.com monopolisent le marché québécois de la vente de livres aux consommateurs et imposent leurs conditions, surtout si les acteurs présents n'investissent pas de manière dynamique le terrain de jeu en misant sur leurs relations actuelles avec les consommateurs.

Le comité a travaillé en étroite collaboration avec De Marque, partenaire de l'ANEL, sur les aspects suivants : la vitrine de l'édition québécoise et canadienne de langue française numérique, les statistiques, les ententes contractuelles et le modèle commercial.

Le comité a eu par ailleurs à se pencher sur les critères d'admission des titres au sein de l'Agrégateur ANEL-De Marque. En fin de compte, la plateforme sera des plus ouvertes, mais les membres de l'ANEL jouiront toujours de conditions préférentielles.

Au cours des derniers mois, de plus en plus de librairies françaises ont accueilli sur leur site les produits numériques des éditeurs québécois et canadiens de langue française ; récemment Fnac.com s'est ajouté au réseau de revendeurs de nos fichiers. D'une certaine manière, nous pouvons dire qu'à l'heure actuelle, les titres numériques des éditeurs québécois et canadiens de langue française sont plus largement disponibles en France qu'au Québec, ce qui est exactement la situation inverse en ce qui concerne les livres papier.

La question du numérique est souvent liée aux débats entourant les évolutions juridiques du droit d'auteur. Pour cet aspect, nous avons pu compter sur le très précieux soutien d'Aline Côté, présidente du comité du droit d'auteur, pour nous éclairer et défendre nos positions auprès des instances concernées.

Enfin, le comité a pu échanger avec un certain nombre d'organisations du secteur des bibliothèques afin d'examiner sous quelles conditions nous pourrions rendre disponible notre offre numérique, tout en apportant une juste contribution aux éditeurs et aux auteurs.

En terminant, je vous rappelle que l'ANEL a créé un groupe sur LinkedIn et qu'il existe un sous-groupe, « Technologies », où tous vos collègues intéressés par les aspects techniques peuvent échanger, poser des questions ou répondre à celles de leurs pairs.

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION (COPIBEC)

Rapport de Gaston Bellemare, vice-président de Copibec en 2009-2010, dans le cadre de l'alternance annuelle à ce poste entre l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) et l'ANEL.

Copibec a procédé à la refonte complète de son système informatique et à la vérification de sa sécurité et a signé une entente avec un nouveau fournisseur de services.

L'entente signée avec le MELS concernant les écoles primaires et secondaires

Si la négociation de cette entente a mis en relief les divergences entre les titulaires de droits et le Ministère, notamment en ce qui a trait au volume des œuvres copiées, elle a heureusement permis d'en arriver à une entente de principe. Cette entente permettra d'instaurer graduellement un nouveau système de déclaration en ligne, lequel ne pourra que fournir des données plus précises quant au nombre de copies effectuées par le personnel enseignant et professionnel des écoles primaires et secondaires.

La renégociation du secteur collégial

Copibec entreprendra très bientôt, pour signature avant juin 2011, la renégociation de l'entente au niveau collégial. Tout en visant l'enregistrement obligatoire en ligne de toute photocopie, elle devra aussi s'efforcer de traduire de façon réaliste, par page copiée, l'augmentation des coûts de production des livres et des manuels. Cet enregistrement obligatoire serait une avancée majeure par rapport à la technique de sondage qui ne donne pas un portrait réaliste et complet de la pratique des copies dans les établissements d'enseignement. Les éditeurs sont d'avis que d'ici la mise en place de ces déclarations obligatoires, Copibec devrait utiliser une méthode statistique qui permettrait d'éviter les distorsions inhérentes à un système basé sur le volontariat, par exemple, en pondérant les résultats des sondages en fonction de l'importance relative des disciplines.

Le projet de refonte de la loi sur le droit d'auteur, Google, le piratage, le livre électronique, le téléchargement et la copie électronique, etc. ont fait l'objet d'échanges toute l'année.

En tant que président en 2010-2011, j'aimerais que Copibec se penche au cours des prochains mois sur les actions à prendre afin :

- 1) de promouvoir, là où il le faut, le respect du livre, de son auteur et de son éditeur ;
- 2) de faire valoir les conséquences financières et légales découlant d'actes de non-respect ;
- 3) de faire connaître au public la fragilité dans laquelle se trouve ce droit qui compense la création et la créativité et sans lesquelles une société n'avance pas ;
- 4) de considérer en ce moment toutes les actions relatives au livre papier plus importantes que celles relatives au livre électronique, les premiers étant encore davantage photocopiés que les derniers.

Le C. A. de l'ANEL m'a confié un mandat écrit pour cette année de présidence qui a commencé en juin 2010.

LA COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC (CDPP)

Principaux faits marquants de l'année :

- 1) L'accueil très positif du mode de paiement de la compensation de la présence de leurs livres en bibliothèques publiques par les auteurs inscrits au programme CDPP.
- 2) La suppression de l'occurrence additionnelle des titres de poésie qui recevaient un paiement double.
- 3) Le travail, tout au long de l'année, du comité d'étude sur l'incidence du livre électronique dans les bibliothèques publiques.
- 4) Le travail, tout au long de l'année, du comité de planification pour les célébrations du 25^e anniversaire de la CDPP en 2011.
- 5) La création d'un sous-comité de réflexion sur la présence du livre canadien dans les bibliothèques publiques.
- 6) Le conseil d'administration, en cours d'année 2010, devra approuver un document portant sur le rôle et les responsabilités de ses membres ; ce document sera, à l'avenir, expédié aux groupes qui recommandent des candidats aux divers postes du C. A. et de l'assemblée générale des membres.
- 7) Un nouvel échantillonnage de bibliothèques compose la sélection auprès de laquelle l'identification des livres présents est réalisée.

- 8) Le Conseil des Arts du Canada (CAC), à la demande du gouvernement fédéral, devra réduire ses dépenses administratives au cours des trois prochaines années. La CDPP, qui relève du CAC, devra donc également réduire ses dépenses. Des conférences téléphoniques ou par webcaméra remplaceront éventuellement certaines des rencontres en personne à Ottawa.
- 9) Lolita Boudreault remplace Michelle Legault, secrétaire générale, qui est en congé de maternité.
- 10) Gaston Bellemare représente l'ANEL à la CDPP.

LA LECTURE ET LE LIVRE : AU FONDEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE

LA 15^e JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR (JMLDA)

« Il est permis de rêver, il est recommandé de rêver. Sur les livres et les souvenirs. Sur l'Histoire et sur la vie », écrivait Aragon. Ce conseil de bonheur illustre merveilleusement la passion qui habite ces mille et un guides que nous célébrons cette année, ces éclaireurs qui partagent si généreusement leur passion pour la littérature. Combien de découvertes dois-je à des libraires enthousiastes, à des enseignants soucieux d'ouvrir l'esprit d'une jeune étudiante, à des bibliothécaires patients et compétents et à tous ces professionnels qui réinventent les salons du livre chaque année? Ce sont ces êtres épris de culture qui permettent aux livres de rayonner, de trouver un écho dans nos cœurs et nos esprits, ces femmes qui nous livrent leurs découvertes avec sensibilité et sincérité, ces hommes qui défendent les auteurs avec fougue, soucieux qu'on les apprivoise. Dans cette société trop souvent individualiste, les « passeurs de livres » savent qu'un poème, une fable, un récit de voyage, une histoire d'amour, une épopée intergalactique peuvent modifier une existence, en bannir la solitude en ouvrant de nouveaux horizons, en permettant des amitiés indéfectibles entre des personnages et des lecteurs.

CHRYS'TINE BROUILLET

Porte-parole de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

La 15^e Journée mondiale du livre et du droit d'auteur met l'accent sur les guides, ces personnes qui font découvrir les auteurs et leurs livres aux lecteurs. Je saisis l'occasion pour vous offrir un billet étrangement émotif, qui ne s'explique que par le cycle lunaire, l'andropause ou un changement dans ma médication.

J'en profite pour dire merci.

Merci à René, libraire exemplaire, qui n'hésite pas à laisser le téléphone sonner longuement au comptoir pour me piquer une jasette et me mettre entre les mains des livres d'auteurs que je ne connais pas. Ce sont souvent des briques de mille pages que je termine en quelques jours alors que je pensais prendre des mois pour en venir à bout. Parce qu'un guide, ça t'aide à sortir de tes petits sentiers habituels.

Merci à ces bibliothécaires, dans ma jeunesse, qui m'ont accordé une permission spéciale pour emprunter des livres dans la section des adultes parce que j'avais tout lu la section jeunesse. Il fallait avoir seize ans et je devais n'en avoir que treize, mais Bob Morane, Achille Talon, tout m'était passé sous la main, ne me restait qu'à lire Sissi l'impératrice, et ça me tentait plus ou moins. Parce qu'un guide sait transgresser les règles pour satisfaire les lecteurs.

Merci à Robert, professeur de français, qui a toujours pris la peine d'écrire quelques notes sur les devoirs que je lui remettais à l'école secondaire. Il demandait une composition de deux ou trois pages, je lui en remettais dix. Ses commentaires tels que « ne perd jamais ton sens de l'humour, ça te mènera loin dans la vie », me guident encore aujourd'hui. Parce qu'un guide sait montrer les destinations possibles sans imposer l'itinéraire.

Merci aux professeurs qui m'invitent à aller jaser de littérature avec leurs étudiants. On dit que les jeunes ne lisent plus, moi, j'ai la chance de rencontrer ceux qui sont passionnés de lecture et, chaque fois, ce sont des rencontres inspirantes, qui justifient tout ce temps passé à écrire dans le silence et la solitude. Parce qu'un guide sait créer des rencontres mémorables.

Merci aux organisateurs des salons du livre, qui me permettent de rencontrer mon public, un instant rare et toujours précieux. Ces mêmes organisateurs me donnent l'opportunité de participer à des tables rondes où les animateurs ont parfois des questions pertinentes et déstabilisantes. Parce qu'un guide sait vous déstabiliser et vous sortir de votre zone de confort.

Merci aux critiques de tout acabit, qu'ils soient des professionnels ou des blogueurs, qui décortiquent les œuvres et donnent publiquement le fond de leur pensée, dans les journaux, les blogues, sur Facebook, sur Twitter, et qui m'inspirent assurément dans la façon que j'ai de faire mon travail. Parce qu'un guide sait influencer sans en avoir l'air.

Merci également à Cachou, le chien-guide, à Raël, le clown-guide, au Guide de l'auto, au Guide alimentaire canadien, au Guide du routard et à Guidor Roy. Et un merci particulier à la JMLDA qui me donne encore cette année l'opportunité d'être un guide et me laisse partager ce moment tendre avec vous, amis lecteurs.

STÉPHANE DOMPIERRE

Porte-parole de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

Depuis 15 ans déjà, l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et son comité organisateur encouragent les intervenants du milieu du livre à organiser des activités à l'occasion de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (JMLDA). Libraires, éditeurs, écrivains, bibliothécaires, enseignants et autres se concertent pour fêter le livre et rappeler son rôle central dans notre culture. Le 23 avril 2010, un total de 227 activités gratuites se sont tenues dans toutes les régions du Québec, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique. C'est une augmentation de plus de 10 % par rapport à 2009.

Cette 15^e JMLDA était la 2^e année d'une trilogie axée sur la diffusion. La JMLDA 2009 s'est déroulée sous le thème *Mille et un lieux... Voyagez!* et s'est ingéniée à mettre en valeur le lieu, l'espace tant physique que virtuel où l'on trouve des livres, qu'ils soient vendus ou prêtés. La JMLDA 2010 a mis l'accent sur la diffusion en matière d'apprentissage, langue, lecture, écriture, etc., et de sensibilisation du public aux enjeux financiers, politiques et sociaux du milieu du livre et du droit d'auteur. Bref, cette JMLDA a présenté ceux qui œuvrent dans un milieu dont la mission est de former et d'instruire la population. Enfin, la dernière année de cette trilogie se déroulera sous le thème *Mille et une sources... Partagez!* La JMLDA 2011 fera donc place à tous ceux qui font la promotion du livre en dehors des institutions et dont la mission est davantage d'informer que de former.

Comme par les années passées, du matériel promotionnel a été produit et distribué dans les bibliothèques publiques, les librairies, les écoles, les maisons d'édition, les coopératives scolaires, les distributeurs et tous les lieux où se tenaient des activités. Pour rendre le thème vivant et évocateur, nous avons fait appel aux talents de l'illustratrice Annick Poirier, qui a su mettre en image le slogan en dessinant un groupe de « passeurs » de lecture. Les affiches ont été produites en deux formats, soit 11 po par 17 po et 16 po par 24 po, pour une quantité totale de 15 000 exemplaires. Nous avons réédité le signet traditionnel en 70 000 exemplaires. D'année en année, la demande de matériel de la part d'organismes est croissante, mais nous devons malheureusement restreindre nos envois, faute de budget suffisant.

Encore cette année, le site web de la JMLDA (www.jmlda.qc.ca) a été exploité de façon originale et efficace. D'abord, une section intitulée *Des gens remarquables!* a été créée pour faire un grand

honneur à des gens d'exception qui s'investissent avec succès dans leur milieu. Sur cette page sont présentées des personnes qui se démarquent par leur approche pédagogique remarquable ou qui ont réalisé ou mis sur pied un programme exceptionnel. À cet effet, un appel a été lancé par courriel à plus de 600 personnes.

De plus, un document pédagogique, conçu sur le modèle de la bande dessinée, a été présenté dans le site de la JMLDA. Ce document, réalisé par Alain M. Bergeron et Sampar, s'adresse principalement aux jeunes de 10 à 15 ans, mais aussi à tous les publics. Le document était tout particulièrement destiné aux enseignants, car la BD leur permet de traiter du droit d'auteur avec leurs élèves. Cet outil pouvait être téléchargé et imprimé en toute légalité. Du 21 avril au 20 mai 2010, 3 818 internautes l'ont consulté ou téléchargé et tout porte à croire qu'ils continuent de le faire. La BD sera d'ailleurs dans le site web de la JMLDA des éditions à venir et sera signalée dans toutes les communications futures.

LE COMITÉ DU MELS SUR LE *PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE À L'ÉCOLE*

Ce comité, au sein duquel l'ANEL est représentée par son directeur général, se réunit normalement deux fois par année. Il conseille le Ministère en regard de la mise en oeuvre du *Plan d'action sur la lecture à l'école* (<http://www.mels.gouv.qc.ca/lecture/>).

Au cours de deux réunions, les participants ont traité tour à tour de l'embauche de bibliothécaires scolaires, des campagnes de promotion, de la place de la lecture pour le Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire au Québec, des prix de reconnaissance et de l'achat de livres par les bibliothèques scolaires.

Sur ce dernier point, l'ANEL et ses partenaires estiment par ailleurs toujours pertinent de recourir à la formule de l'allocation dédiée (ou à une formule aux mêmes effets). Il est particulièrement crucial de s'assurer que les fonds consacrés à l'achat de livres le soient pour ces seules et mêmes fins.

LA COALITION POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Les Coalitions pour la diversité culturelle (CDC) sont des organisations civiles qui, dans chacun des pays, ont mis de l'avant la nécessité d'une convention internationale pour protéger la diversité culturelle et presser les gouvernements d'adopter une convention. Depuis l'adoption de la *Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, en octobre 2005, et de son entrée en vigueur le 18 mars 2007, le travail des coalitions consiste essentiellement à soutenir les processus nationaux conduisant à la ratification et à faire respecter la teneur de la Convention dans les négociations commerciales, bilatérales ou multilatérales.

Au niveau international

La ratification de la Convention de l'UNESCO va bon train. De mars 2009 à août 2010, nous sommes passés de 97 à 112 pays signataires. Rappelons que le seuil critique pour que les conventions internationales aient un impact réel sur les échanges commerciaux est de 150 pays.

La deuxième Conférence des Parties qui a réuni les pays ayant ratifié la Convention s'est tenue à Paris, en juin 2009. Elle a adopté les directives opérationnelles préparées par le Comité intergouvernemental durant les deux années écoulées depuis la première Conférence des Parties. Si, dans l'ensemble, le mouvement des coalitions est satisfait des directives adoptées, il déplore le silence sur les articles 20 (relations avec les autres instruments) et 21 (concertation et coordination internationales). Une partie de son travail consiste désormais à empêcher que ces articles éminemment importants pour l'efficacité de la Convention ne deviennent lettre morte.

Parallèlement à la Conférence des Parties se sont tenues à Paris deux rencontres auxquelles a participé la Coalition canadienne :

- U40 – Un regroupement de juristes, de spécialistes de politiques culturelles, de professionnels de la culture et de journalistes de moins de 40 ans intéressés par les enjeux de la Convention – Une cinquantaine de personnes provenant de 34 pays ont adopté une déclaration finale qui trace le travail à accomplir et affirme leurs positions.
- RIPC – Le réseau international des politiques culturelles réunit les ministres de la culture – L’expertise et le leadership des coalitions y sont reconnus et une invitation a été faite au directeur général de la CDC pour participer aux prochaines réunions du groupe de travail.

À la réunion du Comité intergouvernemental, en décembre 2009, des directives opérationnelles ont été discutées concernant la visibilité de la Convention, le partage de l’information et la stratégie pour encourager de nouvelles ratifications. La CDC se réjouit que l’importance du rôle de la société civile y ait été chaque fois soulignée. Par ailleurs, le mouvement des coalitions, soutenu notamment par le représentant du Québec, a obtenu qu’on ajoute à l’ordre du jour de la prochaine réunion un point sur l’état des lieux de la mise en œuvre de la Convention, ce qui ouvre la porte aux discussions sur l’article 21.

Les Coalitions d’Amérique latine se sont rencontrées à deux reprises, au Paraguay et au Chili, et ont adopté un plan d’action pour la mise en œuvre de la Convention avec la participation de la société civile.

En novembre 2009 s’est tenu à Salvador de Bahia, au Brésil, le deuxième congrès de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC) avec une trentaine de membres participants et une quarantaine d’observateurs. Un nouveau conseil d’administration y a été élu : Solange Drouin (ADISQ) y représentera la Coalition canadienne comme secrétaire-trésorière. Les résolutions finales réitérent l’importance de l’engagement de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention.

Outre ces réunions, des missions ont été réalisées dans une dizaine de pays. Des organismes contacts ont été identifiés en Suède et au Japon en vue de la création de nouvelles coalitions dans ces deux pays.

À Casablanca, la coalition marocaine s’est offerte pour accueillir le troisième congrès de la FICDC. Cette offre a été officiellement acceptée par le conseil d’administration réuni à Paris le 4 juin 2010.

Au niveau national

Les négociations du Canada avec l’Union européenne (UE) en vue de la signature d’un Accord économique et commercial global (AECCG) ont été au centre des interventions de la CDC durant la dernière année. L’UE tient à inclure des dispositifs culturels dans cet accord, mais la CDC a clairement réitéré l’importance pour le Canada de maintenir l’exclusion des industries culturelles de tout accord de commerce. Elle s’est plutôt prononcée contre l’adjonction d’un « protocole de coopération culturelle » à l’AECCG.

En ce sens, les rencontres et échanges écrits se sont multipliés avec les élus et fonctionnaires d’Ottawa (ministère du Patrimoine canadien, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, etc.), de Québec (premier ministre, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, ministère du Développement économique, de l’Innovation et de

l'Exportation, ministère des Relations internationales, négociateur en chef du Québec pour l'AECC, etc.) ainsi qu'avec les membres de la CDC et d'autres organismes tel ASTRAL.

Les accords de libre-échange signés avec le Pérou, l'Association européenne de libre-échange, la Jordanie et, plus récemment, le Panama, témoignent d'une part du maintien de la position traditionnelle du Canada d'exclure des industries culturelles. D'autre part, le ministre Moore a confirmé dans un courrier à la CDC que cette position serait maintenue face à l'Union européenne. Il soulignait du même coup le « remarquable travail de terrain accompli par la CDC pour assurer le succès de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO ».

Au niveau de la Coalition canadienne

Un nouveau directeur général, Charles Valleyrand, est entré en fonction à l'été 2010. Il remplace Jim McKee, qui a fait un remarquable travail de cohésion et de solidification de la société civile. M. Valleyrand a 20 ans d'expérience en communication sur les questions internationales, notamment au Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.

Sur le plan des communications, la Coalition canadienne a réalisé une version de la brochure créée pour la FICDC (offerte sur demande). Elle a adopté un nouveau logo et une signature visuelle. Le site web a été radicalement transformé. La mise à jour des contenus est beaucoup plus rapide qu'auparavant et la structure flexible permettra de faire évoluer le site en fonction des besoins.

Une vidéo de vulgarisation sur les enjeux de la Convention de l'UNESCO a été achevée et sera bientôt disponible sur le site de la CDC. Jean-Luc Pilon a été l'invité, le 20 août 2009, d'une émission en langue portugaise sur les ondes de Radio Centre-Ville, à Montréal; Amélie Vaillancourt a publié un article intitulé « La Convention de l'UNESCO mise à l'épreuve » dans la revue *Relations* (n° 735, septembre 2009); un article sur le site web de la CDC a été publié dans *Le Devoir* le 27 mars 2010.

La Convention aura cinq ans en octobre prochain. Des événements médiatiques sont à prévoir.

ALINE CÔTÉ
vice-présidente à la CDC, Éditions Berger

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES DE SES MEMBRES

UN DIALOGUE CONTINU AVEC LES PARTENAIRES

On ne saurait trop insister sur l'importance pour l'ANEL de maintenir des contacts étroits et continus avec l'ensemble de ses partenaires gouvernementaux et de la chaîne du livre. Les échanges de vues réguliers sont essentiels à une bonne compréhension du contexte dans lequel les uns et les autres travaillent. Ils facilitent la résolution des problèmes lorsqu'ils arrivent. Certes, des désaccords peuvent survenir et des situations difficiles perdurer. Des canaux de communication ouverts qui ne gomment pas les problèmes, une nette volonté de concertation sur l'essentiel et une mobilisation soutenue accroissent les chances de succès. Bien que les relations de l'ANEL soient nombreuses et diversifiées, la coopération est plus fréquente avec les organisations suivantes.

Conseil des Arts du Canada (CAC)

L'ANEL est grandement reconnaissante de la contribution du Conseil des Arts du Canada à son fonctionnement et de son soutien continu aux projets clés de la JMLDA et à la promotion dans les médias. Sur ce dernier point, l'ANEL complète actuellement une réflexion dans le but d'adapter le programme aux nouveaux moyens de communication, mais sans mettre de côté les médias plus traditionnels. Les relations avec le Conseil ont lieu sur une base régulière, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, ou à l'occasion de rencontres périodiques de consultation avec les autres associations. Le programme de promotion dans les médias a ainsi fait l'objet d'échanges de vues, tant en ce qui concerne ses perspectives que sa mécanique, qui sera retenue par le Conseil pour soutenir les éditeurs par leur Association.

Patrimoine canadien

L'heureuse nouvelle cette année a certes été le renouvellement des crédits du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) devenu, à l'occasion de cette confirmation, le Fonds du livre du Canada (FLC). L'ANEL s'en est naturellement fort réjouie vu le caractère essentiel du Programme aux yeux des éditeurs. L'Association, de son côté, continue de bénéficier de différentes aides fort appréciées de la part du FLC, qu'il s'agisse du perfectionnement, de la JMLDA ou du numérique. En ce qui concerne nos préoccupations, les modalités de gestion du Programme national de traduction pour l'édition de livre (PNTEL) demeurent régulièrement soulevées par de nombreux membres. Ni l'admissibilité de livres autres que littéraires ni même l'ouverture du programme à la traduction d'extraits n'ont trouvé grâce à ce jour auprès des décideurs, alors qu'était planifiée une entente FLC-CAC au titre de la gestion de ce programme pour les années restantes.

Par ailleurs, au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement fédéral vient de déposer son projet de loi visant à modifier la loi sur le droit d'auteur. Si l'aide directe aux éditeurs est importante, la protection du droit d'auteur l'est tout autant; l'analyse initiale du projet a amené l'Association à y voir « une atteinte sans précédent aux droits des créateurs. (...) L'ANEL est en effet d'avis que C-32 affaiblit considérablement le droit d'auteur, restreint notre capacité de produire, de développer et

de promouvoir la créativité de nos auteurs, nuit à notre stratégie de commercialisation des livres numériques des éditeurs francophones canadiens et, à terme, met en danger le développement de notre économie du savoir. » Rude bataille en vue !

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF)

Des liens étroits sont maintenus avec diverses sections du Ministère, dont la Direction du lectorat, de la recherche et des politiques ainsi que la Direction des affaires internationales et des relations intergouvernementales. Ces échanges de vues périodiques ont lieu avec des représentants de tous les niveaux hiérarchiques du Ministère. C'est ainsi qu'en 2009-2010, nombre de sujets ont été abordés. Ils concernaient notamment les politiques publiques, le fonctionnement de la chaîne du livre, la promotion du livre et son rayonnement international.

Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Pour son soutien au fonctionnement de l'Association et à divers projets spéciaux, notamment dans le domaine du numérique, ainsi que pour sa précieuse contribution financière récurrente aux activités de Québec Édition, la SODEC demeure une partenaire essentielle. D'année en année, des rencontres fréquentes sont organisées avec les intervenants de la SODEC (en particulier la Direction générale livre et métiers d'art, musique et variétés et la Direction générale développement stratégique et aide fiscale). Des communications sont maintenues tout au long du processus de planification et d'organisation de nos activités. Ces rencontres et ces communications constituent autant d'occasions pour l'ANEL de sensibiliser le gouvernement québécois à la santé de l'industrie du livre ainsi qu'à ses besoins pour assurer son développement.

Ministère des Relations internationales (MRI)

Au même titre que le MCCCF, le MRI constitue un partenaire important de l'ANEL et de Québec Édition, notamment pour mener à bien des missions d'exploration et de développement de marchés. Québec Édition bénéficie également de l'appui et de la collaboration indispensables des délégations générales et bureaux du Québec dans le monde. Les représentations québécoises en Europe, aux États-Unis, au Mexique et aux Émirats arabes unis ont particulièrement été mises à contribution au cours de l'année écoulée.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Depuis les 10 dernières années, les éditeurs scolaires ont accentué leur partenariat avec le MELS dans le plus important chantier à ce jour, celui de l'implantation du renouveau pédagogique. Cette implantation arrive à terme en 2011 pour le cinquième secondaire. Il y a donc chaque année nombre de réunions des membres du Bureau scolaire avec les représentants du Ministère pour faire le point sur les problématiques communes aux deux parties. L'ANEL participe également au comité-conseil sur le *Plan d'action sur la lecture à l'école*. Enfin, la JMLDA a obtenu encore cette année un soutien apprécié de la part du MELS.

Livres Canada Books (LCB)

L'ANEL est représentée par quatre de ses membres au conseil de Livres Canada Books ; on trouvera d'ailleurs dans la section *Pour une édition de langue française largement diffusée* du présent document

un rapport des principales activités de LCB préparé par Ginette Tremblay. À noter tout particulièrement la mission de prospection au Brésil en février dernier, à laquelle a pu participer le vice-président de la section de l'Édition littéraire, Michel Maillé.

Association internationale des études québécoises (AIEQ)

Depuis quelques années, l'ANEL et l'AIEQ œuvrent ensemble dans le cadre d'un partenariat qui permet de faciliter et de mettre en relief la présence d'auteurs québécois dans les salons à l'étranger. Ce partenariat porte notamment sur la systématisation des communications entre l'AIEQ et Québec Édition ainsi que sur l'échange d'expertises (promotion, communication, approvisionnement en livres, etc.).

Table de concertation interprofessionnelle du livre

L'ANEL a participé aux échanges de vues périodiques entre les partenaires de la chaîne du livre dans le cadre des travaux de la Table de concertation interprofessionnelle du livre. Quatre rencontres ont été tenues de septembre 2009 à juin 2010. Lieu informel de réflexion et d'échanges, la Table fournit l'occasion de jeter périodiquement un regard sur l'évolution des principaux dossiers d'intérêt, de mettre en œuvre des projets spécifiques, de se mobiliser autour d'une urgence ou encore d'intervenir de façon concertée sur un problème commun. C'est ainsi qu'ont été abordées cette année des questions telles que le numérique, la diffusion et la réglementation du prix du livre, le suivi de l'étude sur les offices et le *Plan d'action sur la lecture à l'école*. L'ANEL participe systématiquement à tous les comités mis en place par la Table afin d'approfondir l'une ou l'autre des problématiques intéressant l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre.

UN RÉSEAU RICHE ET DIVERSIFIÉ

L'ANEL travaille activement à la consolidation de ses liens avec l'ensemble de ses partenaires de la chaîne du livre à l'échelle nationale et internationale.

L'ANEL a eu de multiples occasions de travailler en étroite collaboration avec des organismes comme l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ), l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF), l'Association des libraires du Québec (ALQ), la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ), Coopsco (le regroupement de coopératives en milieu scolaire), l'Association québécoise des Salons du Livre (AQSL), la Banque de titres de langue française (BTLF) et d'autres encore. Les rencontres se sont déroulées sur une base soit bilatérale, soit multilatérale, et toujours dans un esprit de fraternité et de partage. Dans le secteur des bibliothèques, les contacts sont réguliers entre l'ANEL et BAnQ, le Réseau Biblio et les bibliothèques publiques du Québec.

Ailleurs au Canada, l'ANEL maintient des relations étroites et très suivies avec l'Association of Canadian Publishers (ACP) sur de nombreux sujets. L'ANEL travaille également de concert avec d'autres homologues, en particulier le Literary Press Group (LPG), le Canadian Publishers' Council (CPC) et le Regroupement des éditeurs canadiens-français (RÉCF).

UN LIEU DE RÉFLEXION ET D'INFORMATION

LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Réfléchir et voir venir doivent être des tâches prioritaires de l'Association, qui se voit souvent tellement accaparée par le quotidien qu'elle risque de ne pas donner à ces dimensions toute l'attention méritée. L'outil de la planification stratégique est à cet égard particulièrement utile; les élus et permanents s'attardent ainsi périodiquement à l'actualisation des plans d'action qui découlent des choix arrêtés par l'assemblée générale et le conseil d'administration. En parallèle, l'ANEL a instauré une « veille » qui assure à l'Association une prise en compte à temps des données et renseignements essentiels à une action de portée stratégique.

LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Internet et le numérique occupent une place de plus en plus importante dans la vie des lecteurs. Depuis plusieurs années, l'ANEL s'efforce d'offrir les outils nécessaires aux éditeurs pour faire face à cette réalité. En 2009-2010, le comité du perfectionnement professionnel a adopté une approche pragmatique en intégrant ces sujets de formation à des ateliers surtout axés sur la gestion quotidienne de maisons d'édition, sur l'amélioration des résultats commerciaux des éditeurs et sur le développement durable.

Le programme de perfectionnement professionnel de l'Association s'articule en deux temps. D'abord, la formation dite générale s'adresse au plus grand nombre et regroupe les ateliers de formation ainsi que la série de tables rondes « L'envers de la médaille ». Puis, afin de répondre aux besoins plus particuliers de formation technique, l'ANEL propose un soutien financier aux éditeurs qui désirent s'inscrire à des activités offertes par d'autres institutions, établissements d'enseignement en lien avec le secteur de l'industrie ou formateurs externes qui se déplacent en entreprise. Elle offre aussi une bourse à deux éditeurs inscrits à des programmes de formation intensive en institutions spécialisées. Afin de permettre aux éditeurs et à leurs employés de sélectionner les formations qui correspondent le mieux à leurs besoins, une banque de formations aux métiers de l'édition offertes au Québec, au Canada et à l'international a été constituée. Elle est disponible sur le site web de l'Association.

En tout, neuf ateliers, deux tables rondes et un colloque sont au programme du perfectionnement professionnel de l'ANEL, programme qui s'échelonne de décembre 2009 à novembre 2010. De ce nombre, on compte deux ateliers gratuits (l'Agrégateur ANEL-De Marque offert en janvier 2010 et l'atelier de l'AGA). D'ici la fin novembre 2010, on prévoit deux ateliers, une table ronde organisée dans le cadre de l'événement littéraire *Québec en toutes lettres* et un colloque d'une journée sur le développement de marchés. La programmation 2010-2011 ira en continuité avec celle de l'année dernière quant à sa structure, à l'orientation pratique de ses formations et à son souci de répondre aux besoins des petites et des moyennes maisons d'édition. Afin de bien cerner les attentes et les besoins des membres, un groupe de discussion a été formé et s'est réuni en avril 2010. Le comité de perfectionnement tiendra compte de ses recommandations dans la programmation 2010-2011.

Le comité du perfectionnement 2009-2010 est présidé par Jean H. Lachapelle (Éditions Marie-France). Angèle Delaunois (Éditions de l'Isatis) et Bianca Drapeau (Presses de l'Université du

Québec) en sont membres. Cette dernière, impliquée dans d'autres comités de l'ANEL, a cédé sa place à Sandy Pellerin (Éditions De Mortagne) en juin 2010.

LES COMMUNICATIONS

L'ANEL donne toujours la priorité aux relations avec la presse. L'envoi de communiqués et le suivi des différentes demandes des journalistes sont au premier plan. Toutefois, bien d'autres dossiers sont traités en parallèle.

Depuis l'assemblée générale du 17 septembre 2009, 14 communiqués ont été envoyés aux journalistes. Ces derniers, ainsi que des chercheurs, demandent régulièrement des entrevues. Depuis septembre dernier, des demandes sont notamment parvenues des journaux *La Presse* et *Le Devoir*, de la revue *Livre d'ici*, de l'émission *Le Téléjournal Montréal*, à Radio-Canada, des radios La Première chaîne de Radio-Canada, CIBL et Radio Ville-Marie, des chaînes Télé Québec et Canal Vox Québec, de l'hebdomadaire *Voir*, du site Internet www.zradio.fm, et du magazine *Les Affaires*. Selon le sujet traité, les journalistes ont été dirigés vers différents intervenants de l'ANEL. Tous les dossiers sur lesquels l'ANEL travaille régulièrement ont fait l'objet d'un suivi auprès des journalistes : numérique, droit d'auteur, etc. Une revue de presse qui recense les articles des médias écrits et sur Internet ainsi que les reportages des médias électroniques a été préparée. De plus, pour assurer une veille sur les articles diffusés sur le web concernant l'ANEL (ou d'autres sujets qui lui sont pertinents, comme le droit d'auteur, la réforme scolaire, etc.), une alerte Google a été mise en place et des avis sont envoyés par courriel. Les fils RSS sont aussi une source d'information.

En ce qui concerne Québec Édition, une aide a été offerte aux délégations et bureaux du Québec pour la préparation des documents promotionnels et l'orchestration des relations de presse pour la promotion des éditeurs et auteurs d'ici présents dans les différents salons et foires. Depuis septembre dernier, deux communiqués ont été envoyés aux médias locaux et ont été repris dans plusieurs publications de presse. Une revue de presse qui recense les articles des médias écrits et sur Internet publiés ici et à l'étranger a été préparée.

Quelques placements publicitaires pour l'ANEL ont été faits dans différents médias, notamment dans *Entre les lignes*, *Livre d'ici*, *Le Devoir*, le programme de la Journée pédagogique nationale en formation professionnelle ainsi que dans *École branchée*, le magazine de l'école et de la famille d'aujourd'hui, dans le numéro d'avril 2010 édité par De Marque et distribué au Salon du livre de Québec. Pour Québec Édition, une publicité a été placée dans le programme du Salon du livre de Paris.

Différents outils promotionnels ont été réalisés pour les salons et foires auxquels Québec Édition a participé : affiches de différentes dimensions exposées dans les stands, brochures, bulletins et feuillets distribués aux visiteurs.

Enfin, le journal électronique *Les Brèves de l'ANEL* demeure le principal outil de communication entre la permanence de l'ANEL et les éditeurs membres. Livré tous les mercredis, il rend compte des activités de l'ANEL, annonce les événements à venir (salons, foires, assemblées, rencontres, activités de perfectionnement, etc.) et transmet aux membres les nouvelles d'intérêt.

Le site web de l'ANEL a maintenant un visuel renouvelé qui intègre la nouvelle signature visuelle. Une page Facebook et un compte Twitter ont été créés et on y annonce les activités de l'Association et des nouvelles d'intérêt.

ÉTABLIR DES RAPPORTS DE CONFRATERNITÉ

ENTRE SES MEMBRES

« Nous le savons tous : être éditeur au Québec n'a rien d'une sinécure. Les défis à relever sont innombrables et notre époque où les technologies s'emballent nous procure de belles sueurs froides.

Dans ce contexte qui frise parfois la paranoïa, l'ANEL est toujours là pour nous aider et même nous rassurer. Pour les nouveaux et petits éditeurs, dont je fais partie, cette présence est inestimable. En ce qui me concerne, l'ANEL m'a permis, entre autres choses, de dédramatiser l'horribilis numéricus que je redoutais et même, grâce à certains ateliers de perfectionnement, à l'appivoiser.

J'apprécie les rencontres avec les autres éditeurs, dont certains sont un peu mes mentors. Partager nos expériences, nous rendre compte que, petits ou grands, nous vivons tous les mêmes changements, les mêmes folies et les mêmes interrogations, a quelque chose de très réconfortant. Il nous est plus facile de trouver des solutions ensemble que chacun dans notre coin.

Sur les grands sujets de l'heure qui nous concernent tous, comme le prix unique du livre ou la nouvelle loi fédérale sur le droit d'auteur qui nous pend au nez, l'ANEL a un poids que nous n'avons pas individuellement et a le pouvoir de faire bouger les choses en nous dotant d'outils collectifs efficaces.

Je remercie l'ANEL d'avoir permis des occasions de rencontres enrichissantes lors des salons du livre et de développer nos connaissances grâce aux ateliers qui nous informent si bien. Et chapeau pour l'accueil amical que les membres permanents du bureau ne manquent jamais de nous réserver lorsque nous nous pointons boulevard Rosemont. »

ANGÈLE DELAUNOIS
Éditions de l'Isatis

« Membre depuis peu de l'ANEL, je pensais que l'entrée à l'Association qui représente les éditeurs francophones se ferait en douceur : envoi régulier d'information, possibilité de formation pour moi et mes employés, appui logistique, etc. Mais non ! Aussitôt mon membership accepté par le conseil d'administration, le Bureau de la section de l'Édition scolaire, scientifique et technique me cooptait et me demandait de participer à ses travaux. Ceux-ci ont commencé par un MELS-ANEL, ces rencontres importantes pour les éditeurs de livres scolaires que nous sommes. Je dois avouer qu'à la première rencontre, je n'étais pas sûr d'être à la bonne place ! Depuis, les MELS-ANEL se sont accumulés et j'estime aujourd'hui bien maîtriser les dossiers névralgiques qui y sont abordés. Cette année, nous avons également eu une série de rencontres avec la Direction générale développement stratégique et aide fiscale de la SODEC pour améliorer le crédit d'impôt pour les éditeurs de livre scolaire. Ces rencontres, MELS-ANEL et SODEC-ANEL, ont permis des avancées importantes pour les éditeurs et confirment, s'il est besoin, l'importance de notre travail et surtout la force du regroupement.

De plus, en tant que deuxième conseiller de la section de l'Édition scolaire, scientifique et technique, je siège dorénavant au conseil d'administration de l'Association. Ces rencontres m'ont amené à rencontrer des éditeurs de tous les milieux avec lesquels je partage finalement

beaucoup de points en commun. Une complicité s'installe tranquillement et me fait encore plus apprécier le dynamisme et les capacités des autres éditeurs. »

CLAUDE LEGAULT
Les Éditions La pensée

« Faire partie de l'ANEL, participer à ses formations, ses rencontres, ses débats est précieux pour une jeune éditrice. Dans ce métier méconnu et résolument subjectif, où l'on doit jour après jour prévoir, calculer et organiser des éléments irrationnels, rien ne peut remplacer les échanges avec nos pairs. L'ANEL m'a permis d'apprendre beaucoup au contact d'autres amoureux-ses de l'édition, que je remercie.

À mesure que j'ai pris conscience du sens de mon métier, des responsabilités qui en découlent envers les auteurs, les lecteurs, ainsi que des dangers qui menacent non seulement la rentabilité des entreprises d'édition indépendantes, mais carrément la liberté de publier, ma perception du rôle de notre Association a évolué. Parmi les nombreuses missions de l'ANEL, la toute première me semble être celle dont découlent toutes les autres. Défendre – ensemble – la liberté d'expression, dans le contexte actuel de concentration des médias, de surveillance des citoyens, de réduction des libertés civiles, requiert de la part de l'ANEL un engagement sans compromis, une solidarité et une prestance politique réaffirmées. »

Valérie Lefebvre-Faucher
Éditions Écosociété

**DES MOYENS PLUS
ADAPTÉS À LA MISSION**



L'adéquation demeure toujours à réaliser entre la mission de l'ANEL et les attentes des membres, d'une part, et les moyens à sa disposition, d'autre part. Même si la situation financière continue de s'améliorer, l'Association n'a pas encore tous les moyens de ses ambitions. L'engagement soutenu de ses membres, l'appui des instances publiques intéressées et divers partenariats permettent néanmoins de faire face pour l'essentiel aux défis de l'heure.

LES RESSOURCES

De tous les types de ressources, ce sont évidemment les ressources humaines qui sont les plus essentielles à l'atteinte des objectifs d'une organisation. Après avoir complété une évaluation des emplois et adopté une structure salariale, l'ANEL souhaite structurer un programme de perfectionnement pour les membres de la permanence et mettre à jour les conditions de travail non monétaires. Si les ressources financières demeurent par ailleurs toujours une préoccupation au regard des nombreux mandats de l'Association, les ressources matérielles et informationnelles ne sont pas en reste. Le parc informatique vieillit et un renouvellement partiel des ordinateurs et des ressources logicielles est en vue. Nos locaux font également l'objet d'une attention particulière, comme en témoigne la note plus bas.

LES AVANTAGES ET SERVICES AUX MEMBRES

Au-delà des avantages déjà existants, être membre de l'ANEL peut se traduire pour un éditeur par un bénéfice important au chapitre de services extérieurs. On peut d'abord citer comme exemple le régime d'assurance collective pour le regroupement de l'ANEL, qui couvre les garanties suivantes : assurance vie, décès ou mutilation accidentelle, assurance vie des personnes à charge, invalidité de longue durée et soins de santé (frais remboursables à 100 %, incluant les médicaments, les autres frais et les frais paramédicaux), et ce, selon une tarification très compétitive, à des coûts comparables à ceux de la RAMQ.

Au-delà des avantages déjà existants, les membres de l'ANEL reçoivent :

- des rabais sur les frais d'inscription au programme de perfectionnement de l'ANEL ;
- des tarifs préférentiels lors d'achats chez Grand & Toy ;
- une remise significative de Marquis Imprimeur ;
- la présentation des nouveautés littéraires dans au moins cinq succursales de Renaud-Bray ;
- la présentation des nouveautés littéraires dans plusieurs des succursales d'Archambault ;
- le remboursement par l'ANEL des frais d'administration annuels requis par Québec Édition ;
- une assurance collective ;
- un tarif préférentiel à l'Hôtel Clarion Gatineau.

Par ailleurs, il va de soi qu'au-delà de ces avantages, le principal service aux membres demeure l'ensemble des efforts de l'Association pour une amélioration constante des règles du jeu et un soutien à notre industrie.

L'ENTRETIEN DE LA MAISON

L'Association a fait réaliser encore cette année divers travaux de mise aux normes et de rajeunissement d'un actif important : l'immeuble du 2514, boulevard Rosemont. C'est ainsi que le stationnement à l'arrière de la maison a été repavé, qu'une porte à l'étage a été remplacée et que tous les luminaires ont été changés. Une réserve financière a été créée pour la réalisation des travaux immobiliers.

ANNEXE I. LES INSTANCES ET LES COMITÉS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gaëtan Lévesque (*éditeur-conseil pour XYZ éditeur*)
président

Michel Maillé (*Éditions Fides*)
vice-président, section Édition littéraire
(M. Maillé assume l'intérim depuis le départ de Gilles Herman.)

Nicole Saint-Jean (*Guy Saint-Jean Éditeur*)
vice-présidente, section Édition générale

Jean H. Lachapelle (*Éditions Marie-France*)
vice-président, section Édition scolaire, scientifique et technique
(M. Lachapelle assume l'intérim depuis le départ de Jean Bouchard.)

Max Permingeat (*Éditions de Mortagne*)
secrétaire-trésorier

Antoine Tanguay (*Éditions Alto*)
premier conseiller, section Édition littéraire

Jean Paré (*Transcontinental*)
premier conseiller, section Édition générale

Jacques Rochefort (*Chenelière Éducation*)
premier conseiller, section Édition scolaire, scientifique et technique

Marc Haentjens (*Éditions David*)
deuxième conseiller, section Édition littéraire

(M. Haentjens assume l'intérim depuis la nomination de Michel Maillé au poste de vice-président, section Édition littéraire.)

Daniel Desjardins (*Guides de voyage Ulysse*)
deuxième conseiller, section Édition générale

Claude Legault (*Éditions La Pensée*)
deuxième conseiller, section Édition scolaire, scientifique et technique
(M. Legault assume l'intérim depuis la nomination de Jean H. Lachapelle au poste de vice-président, section Édition scolaire, scientifique et technique.)

LE BUREAU DE DIRECTION

Gaëtan Lévesque (*éditeur-conseil pour XYZ éditeur*)
président

Michel Maillé (*Éditions Fides*)
vice-président, section Édition littéraire

Nicole Saint-Jean (*Guy Saint-Jean Éditeur*)
vice-présidente, section Édition générale

Jean H. Lachapelle (*Éditions Marie-France*)
vice-président, section Édition scolaire, scientifique et technique

Max Permingeat (*Éditions de Mortagne*)
secrétaire-trésorier

LES BUREAUX DE SECTIONS

Section Édition littéraire

Michel Maillé (président)
Antoine Tanguay
Marc Haentjens
Robert Soulières (membre coopté)
Karine Vachon (permanente)

Section Édition générale

Nicole Saint-Jean (présidente)
Max Permingeat
Daniel Desjardins
Jean Paré
Bianca Drapeau (membre cooptée)
Marc-André Audet (membre coopté)
Mathieu Masse Jolicoeur (permanent)

Section Édition scolaire, scientifique et technique

Jean H. Lachapelle (président)
Jacques Rochefort
Claude Legault
Normand Cléroux (membre coopté)
Mathieu Masse Jolicoeur (permanent)

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANEL

Comité Québec Édition

Gaëtan Lévesque (président)
Michel de Courval
Louis Dubé
Danielle Lalande
Luc Bégin
Magalie Boulerice
Marc-André Audet
Hélène Derome
Richard Prieur (permanent)
Karine Vachon (permanente)
Nolwenn Celli (permanente)

Comité du droit d'auteur

Aline Côté (présidente)
Normand Cléroux
Arnaud Foulon
Nicole Saint-Jean
Richard Prieur (permanent)

Comité sur le crédit d'impôt

Nicole Saint-Jean (présidente)
Gilles Herman
Johanne Lacombe

Comité sur la numérisation

Daniel Desjardins (président)
Jean Bouchard
Bianca Drapeau
Gilles Herman
Jean Paré
Ginette Péloquin (consultante)
Richard Prieur (permanent)

Statuts et règlements

Hervé Foulon
Nicole Saint-Jean

Perfectionnement professionnel

Jean H. Lachapelle (président)
Angèle Delaunois
Sandy Pellerin
Sylvie Bellemare (permanente)

Comité du personnel

Les membres du bureau de direction

LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANEL

Livres Canada Books

Louise Alain
Guy Frenette
Ingrid Remazeilles
Ginette Tremblay

Banque de titres de langue française (BTLF)

Bianca Drapeau
Gilles Herman

Commission du droit de prêt public (CDPP)

Gaston Bellemare

Comité-conseil sur l'évaluation des ressources didactiques (CCERD)

Michel Carl Perron

Coalition pour la diversité culturelle

Aline Côté

Copibec

Gaston Bellemare
Luc Garneau
Jean H. Lachapelle

Comité consultatif sur la liste Trillium

Normand Cléroux

**Conseil sur l'accès à l'information pour les Canadiennes
et les Canadiens incapables de lire les imprimés**

Constance Forest

Observatoire de la culture

Gaston Bellemare

Table de concertation interprofessionnelle du milieu du livre

Gaëtan Lévesque
Normand Cléroux
Richard Prieur (permanent)

Table interprofessionnelle de l'étude sur les offices

Arnaud Foulon

Union internationale des éditeurs (UIE)

Gaëtan Lévesque
Richard Prieur (permanent)

LA PERMANENCE

Richard Prieur

directeur général (ANEL et Québec Édition)

Sylvie Bellemare

chargée de communication et coordonnatrice du perfectionnement professionnel

Sophie Dubois

contrôleur

Sabine Dumé

adjointe au contrôleur

Karine Vachon

chargée de projet, section Édition littéraire (ANEL), et directrice des salons et foires (Québec Édition) par intérim

Nolwenn Celli

adjointe à la directrice de Québec Édition et adjointe au perfectionnement professionnel

Mathieu Masse Jolicoeur

chargée de projet, sections Édition scolaire, scientifique et technique et Édition générale (ANEL)

Hélène Létourneau

responsable des services aux membres (ANEL) et de l'accueil

Ginette Péloquin

consultante sur le dossier du numérique

Ont quitté en cours d'année:

Marie-Ève Harbec

Joelle Fortier

Pierre Le François

ANNEXE II. LES COMMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANEL AU 31 MARS 2010

L'ANEL présente un excédent des produits sur les charges de 117 893 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010, soit une augmentation de 16 700 \$ sur l'exercice précédent.

L'excédent au 31 mars 2010 provient d'une gestion serrée de l'ensemble des activités de l'Association, d'une réduction temporaire de la masse salariale en raison de mouvements de personnel et d'un congé de maladie. De plus, il y a eu un ajout de huit nouveaux membres au cours de l'exercice 2009-2010. Finalement, l'Association a comptabilisé une plus value non matérialisée sur ses placements.

Ce résultat favorable permet à l'ANEL de présenter au bilan 2010 un actif net positif de 541 180\$. On remarquera la constitution de nouvelles réserves, l'une pour la défense des droits d'auteurs et l'autre pour des études spéciales. L'augmentation des réserves d'imprévus et de travaux immobiliers et des actifs nets non affectés est de 57 533\$.

Bien que la situation financière continue de s'améliorer, il faut toutefois noter que les frais de fonctionnement demeurent limités au regard des besoins de l'Association pour faire face aux défis de l'heure. Une réflexion est en cours pour y remédier de façon réaliste.

Le mandat de la vérification des états financiers pour l'année financière 2009-2010 a été confié à Mazars Harel Drouin.

ANNEXE III. LES ADRESSES UTILES

Artère pour la relève artistique montréalaise
www.artsmontreal.org/releve.php

Association of Canadian Publishers
www.publishers.ca

Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF)
www.adelf.qc.ca

Association des Éditeurs Belges (ADEB)
www.adeb.be

Association des éditeurs de langue anglaise du Québec (AELAQ)
www.aelaq.org

Association des illustrateurs et illustratrices du Québec (AIIQ)
www.aiiq.qc.ca

Association des libraires du Québec (ALQ)
www.alq.qc.ca

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)
www.asted.org

Association québécoise des professeurs de français (AQPF)
www.aqpf.qc.ca

Association québécoise des Salons du Livre (AQSL)
www.aqsl.org

Banque de titres de langue française (BTLF)
www.btlf.qc.ca

Bibliothèque et Archives Canada (BAC)
www.collectionscanada.gc.ca

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
www.banq.qc.ca

Bureau international de l'édition française (BIEF)
www.bief.org

Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP)
www.cforp.on.ca

Coalition pour la diversité culturelle
www.cdc-ccd.org

Communication-Jeunesse
www.communication-jeunesse.qc.ca

Conseil des Arts du Canada (CAC)
www.conseildesarts.ca

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

www.calq.gouv.qc.ca

Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC)

www.cqrhc.com

Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ)

www.cbpq.qc.ca

Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) – Zone francophone

www.zof.ca

Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire

www.coopsco.com

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA)

www.ciffla.asso.fr

Fédération internationale des professeurs de français (FIPF)

www.fipf.info

Festival international de la littérature (FIL)

www.festival-fl.qc.ca

Festival international de la poésie à Trois-Rivières

www.fiptr.com

Fonds du livre du Canada

www.patrimoinecanadien.gc.ca

Grande bibliothèque

www.banq.qc.ca

Industrie Canada

www.ic.gc.ca

Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (JMLDA)

www.jmlda.qc.ca

La gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec

www.droitauteur.gouv.qc.ca

La liste Trillium

www.edu.gov.on.ca/listetrillium

Les librairies indépendantes du Québec (LIQ)

www.lelibraire.org

Livres Canada Books

www.livrescanadabooks.com

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

www.mcccf.gouv.qc.ca

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

www.mels.gouv.qc.ca

Plan d'action sur la lecture à l'école

www.mels.gouv.qc.ca/lecture

Ministère des Relations internationales
www.mri.gouv.qc.ca

Ministère du Revenu
www.revenu.gouv.qc.ca

Patrimoine canadien
www.patrimoinecanadien.gc.ca

Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC)
www.sodec.gouv.qc.ca

Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec)
www.copibec.qc.ca

Syndicat national de l'édition (SNE)
www.sne.fr

Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)
www.uneq.qc.ca

Union internationale des éditeurs (UIE)
www.internationalpublishers.org



FAIRE VIVRE LES MOTS D'ICI

ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

L'ANEL au service des éditeurs et du livre

Promotion | Information | Formation et perfectionnement
Défense du droit d'auteur | Représentation

2514, boul. Rosemont
Montréal (Québec) H1Y 1K4
Tél. : 514 273-8130
Télec. : 514 273-9657
info@anel.qc.ca
www.anel.qc.ca